

**Économie**  
Tourisme: le meilleur score en 32 ans  
page C3

Claude Picher

**Télévision**  
Julie s'installera à F2 et se dénudera les seins ici  
page B6

Louise Cousineau

**Culture**  
Quatre hommes et un cousin  
page B9

Nathalie Petrowski

**Sports**  
Surin a raison d'être en maudit  
page S5

Réjean Tremblay

# Immigration Canada infiltré par la mafia de Hong Kong

GILLES TOUPIN  
du bureau de La Presse, OTTAWA

Des citoyens chinois liés au crime organisé sont parvenus entre 1986 et 1992 à accéder aux dossiers informatisés confidentiels du bureau d'immigration du Commissariat du Canada à Hong Kong (aujourd'hui devenu consulat) et à effacer 788 fichiers d'aspirants immigrants.

Selon des documents classés « confidentiels », ces fichiers révélaient les liens qu'entretenaient ou qu'ont entretenus ces fu-

turs immigrants avec les triades — la mafia chinoise.

De plus, toujours selon ces documents, quelque 2000 visas en blanc ont disparu à cette même époque des locaux du Commissariat.

C'est le caporal Robert Reed, de la section des passeports et de l'immigration de la GRC, qui a confirmé ces faits à *La Presse* hier au cours d'une entrevue. Selon lui, des employés du Commissariat auraient été payés par certains mafiosi de Hong Kong pour nettoyer les fichiers incriminants et permettre à

des membres de la pègre chinoise d'entrer au Canada. De plus, affirme-t-il, les visas volés auraient permis à plusieurs centaines de personnes, dont également des criminels, de s'installer illégalement au pays.

Chargé d'enquêter sur cette affaire en 1996 et 1997, le caporal Reed a déclaré hier qu'on lui avait retiré l'enquête alors qu'il avait découvert des failles importantes dans une enquête précédente commencée en 1992 et interrompue par la suite en raison d'« absence de preuves ». Robert Reed avait aussi recommandé à ses supérieurs qu'une enquête pu-

blique soit menée, puisque « toute l'affaire, dit-il, constitue une menace grave à la sécurité nationale ».

Le caporal Reed a donc déposé en janvier 1998 une plainte devant le Commissaire de la GRC contre certains de ses supérieurs, dont l'inspecteur Jean Dubé, à qui il reproche de n'avoir pas transmis au gouvernement les faits ayant trait à cette affaire. « Je crois, dit-il, qu'il y a une volonté arrêtée en haut lieu d'étouffer l'affaire. »

Voir IMMIGRATION en A2

## Un passage remarqué

Carole Bouquet et Gérard Depardieu ont créé l'événement hier lors de leur passage au Festival des films du monde, où leur film, *Un pont entre deux rives*, une histoire d'adultère située en Normandie dans les années soixante et coréalisée par Depardieu et Frédéric Auburtin, était inscrit en compétition. « Qui est le pont, qui sont les rives? » leur a-t-on demandé lors d'une conférence de presse fort courue suivie par une foule de curieux. Tandis que le trio était ensuite pris d'assaut en interview, Depardieu y allait d'une profession de foi en faveur du FFM: « J'aime le Festival des films du monde, a-t-il clamé. C'est un festival très important. Sans vouloir tirer le chapeau à Serge Losique qui, véritablement, fait un très beau festival, pour moi, c'est ça un vrai festival. » Quant à leur film, il risque de faire moins de vagues que leur présence fort remarquée.

Nos informations, page B5



PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

## Stationnement: «Soyez tolérants»

MICHÈLE OUMET

Le bureau du maire Bourque et Pierre-Yves Melançon, un membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, ne se gênaient pas pour envoyer des directives à Laurier Archambault, l'ancien patron des préposés au stationnement, pour lui demander de donner l'ordre à ses troupes de ne pas émettre de contraventions lors de certains événements.

Un exemple? En juin 1996, la Ville de Montréal a organisé une fête pour célébrer le centenaire d'un citoyen et Pierre-Yves Melançon, qui était alors le responsa-

ble du service de la circulation, donc le patron politique de M. Archambault, a envoyé une directive demandant « d'exercer une tolérance ». Les voitures garées dans un endroit interdit ont évité les contraventions.

Qu'il s'agisse d'une fête dans la Petite Italie ou d'une grosse réception qui réunissait des ministres du Parti québécois, ou encore d'une soirée au chalet du mont Royal où le maire recevait le gratin montréalais, une directive atterrissait invariablement sur le bureau de M. Archambault.

Voir STATIONNEMENT en A2

## Rolls-Royce de Lachine se dit prête à remplir le contrat de sa maison-mère

SOPHIE COUSINEAU

Le motoriste anglais Rolls-Royce vient de décrocher un contrat d'un milliard de dollars US pour 25 moteurs industriels Trent dont la fabrication sera vraisemblablement confiée à son usine de Lachine.

« Logiquement, cela devrait nous revenir », a déclaré Paul Bourgon, vice-président exécutif, énergie, de Rolls-Royce Canada, lorsque interrogé hier par *La Presse*.

Ce contrat de l'armateur FastShip, jumelé au démarrage imminent de la production à grande échelle des moteurs industriels Trent, créera 310 jobs d'assemblage à Lachine et y maintiendra les emplois des quelque 150 ingénieurs, d'après M. Bourgon.

Établi à Philadelphie, en Pennsylvanie, FastShip entend offrir un service de transport de marchandises transatlantique ultra-rapide. Il promet ainsi d'assurer la liaison entre les ports de Philadelphie et Cherbourg, en France, en moins de quatre jours.

Chacun de ses quatre nouveaux navires sera propulsé par cinq turbines à gaz Trent. Même avec une charge de 10 000 tonnes, ces navires de 262 mètres de long pourront atteindre une vitesse de 40 noeuds, soit 74 km/h. FastShip disposera en outre de cinq turbines de rechange. Rolls-Royce assurera la maintenance des moteurs pendant 20 ans.

Ces puissantes turbines de 50 mégawatts chacune sont dérivées des moteurs d'avions Trent qui propulsent, notamment, les Boeing 747. Rolls-Royce (qui n'a plus rien à voir avec le fabricant de voitures de luxe du même nom depuis la fin des années 60) les a développés au coût de 3 milliards. Aussi ce motoriste cherche-t-il à amortir ses frais et à maximiser ses profits en multipliant les applications industrielles.

C'est l'usine de Lachine qui a reçu, en 1992, le mandat mondial et exclusif pour développer et fabriquer les versions industrielles du Trent.

Voir ROLLS-ROYCE en A2

123

JOURS AVANT L'AN 2000

### INDEX

Petites annonces  
- index B10  
- immobilier B10 et B11  
- marchandises B11  
- emplois B11 et B12  
- automobile B12 et C10

- affaires C2  
Arts et spectacles B5 à B9  
- Culture B9  
- horaire spectacles B7  
- horaire télévision B7

- FFM B5 et B6  
Avis C10  
Bandes dessinées B11  
Bridge B12  
Décès C11  
Économie C1 à C9

Êtes-vous observateur? B10  
Feuilleton C10  
Horoscope C10  
Loteries A2 et A12  
Monde B3

Mots croisés B11 et S10  
Mot mystère B12  
Politique B1  
Tabloïd Sports  
- Réjean Tremblay S5

### ÉDITORIAL

Festivals: la vie après le tabac - Mario Roy

page B2

### MÉTÉO

Ensoleillé  
Max. 26, min. 14  
cahier Sports

page 16



**HONDA**

C'EST MAGIQUE!

CIVIC ÉDITION SPÉCIALE SEULEMENT

16 900 \$\*

\*P.D.S.F. de la berline Civic Edition Spéciale à transmission manuelle (modèle EJ651X). Transport et préparation (850 \$), taxes, immatriculation et assurance en sus. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda.



- Air climatisé
- Serrures électriques
- Déverrouillage sans clé
- Poignées de portières harmonisées
- Et bien plus...

## Suites de la une

Immigration  
Canada  
infiltré  
par la mafia  
de Hong KongIMMIGRATION /  
Suite de la page A1

En 1992, le ministère des Affaires étrangères dépêchait à Hong Kong un de ses experts dans le traitement et la sécurité des fichiers électroniques, David Balsler, ainsi que le sergent John Conohan de la GRC. L'officier responsable du contrôle de l'immigration à Hong Kong, Brian McAdam, venait de découvrir que des informations capitales sur le passé de certains membres des triades avaient disparu de la mémoire des ordinateurs.

Malgré des preuves indiquant que le système de sécurité des ordinateurs avait été contourné par des employés et que de faux timbres d'Immigration Canada avaient été trouvés dans le bureau d'une employée, l'enquête en resta là. Le rapport Balsler — « top secret » — faisait état d'une perte de contrôle « désastreuse » des mécanismes d'immigration au Commissariat du Canada à Hong Kong et il avait aussi pour objectif, selon Robert Reed, de cacher aux autorités supérieures l'ampleur du « désastre ».

Lorsque le caporal Reed, chargé de rouvrir l'enquête en 1996 à la lumière de faits nouveaux, fut sur le point de retrouver deux ex-employés du Commissariat présumément à l'origine des bris de sécurité, il fut aussitôt muté à une autre tâche. Selon M. Reed, l'enquête est aujourd'hui entre les mains du sergent Sergio Pasin, du bureau des passeports et de l'immigration de la GRC.

« Il y a deux raisons pour lesquelles la GRC veut étouffer l'affaire, affirme le caporal Reed. D'abord, toute cette histoire entache la réputation de la bureaucratie fédérale en raison des soupçons de corruption qui pèsent contre certains de ses employés. Ensuite, elle fait ressortir une certaine négligence de la part de la GRC qui n'a pas su détecter le problème en 1992. »

Devant le peu de succès de ses plaintes déposées à la GRC et à la Commission des plaintes du public contre la GRC, le caporal Reed a remis tout le dossier entre les mains du Vérificateur général, Denis Desautels.

## Stationnement: « Soyez tolérants »

STATIONNEMENT /  
Suite de la page A1

Et elle contenait presque toujours le même message ambigu: soyez tolérants.

Même si le message n'était pas clair, la commande, elle, l'était. En fait, M. Archambault n'avait pas le choix et ses préposés devaient éviter d'émettre des contraventions. « Je ne pouvais pas refuser, a-t-il dit, même si ça ne faisait pas mon affaire. Quand il y avait des rencontres comme ça, il fallait qu'on (les préposés au stationnement) disparaisse. »

C'est ce qu'a longuement raconté, hier, M. Archambault devant la Commission municipale du Québec où il conteste son congédiement. À peine trois semaines après que l'affaire des vignettes VIP eut éclaté en pleine campagne électorale, M. Bourque a congédié le surintendant, Laurier Archambault, et les neuf gérants qui étaient sous ses ordres. Les dix cadres en appel ont été remorqués et des contra-

municipales doit décider si la Ville a eu raison de les mettre à la porte. Elle a commencé ses travaux le 12 janvier et elle ne les conclura pas avant janvier 2000. En tout, la Commission siégera pendant 42 jours.

M. Archambault a donné plusieurs exemples de « tolérance ». Lors de la soirée des lauréats qui se déroulait au chalet du mont Royal en 1997, les agents ont émis 152 contraventions, même si M. Archambault avait reçu une directive lui demandant de faire preuve de tolérance. Des politiciens avaient été invités et la Ville était représentée par la présidente du comité exécutif, Noushig Eloyan. Mal lui en prit. Quelqu'un l'a contacté à son chalet de Saint-Zénon un samedi pour l'avertir que la rentrée au bureau lundi ne serait pas facile et qu'il aurait « de l'eau bouillante dans la figure ». Les 152 contraventions ont été annulées.

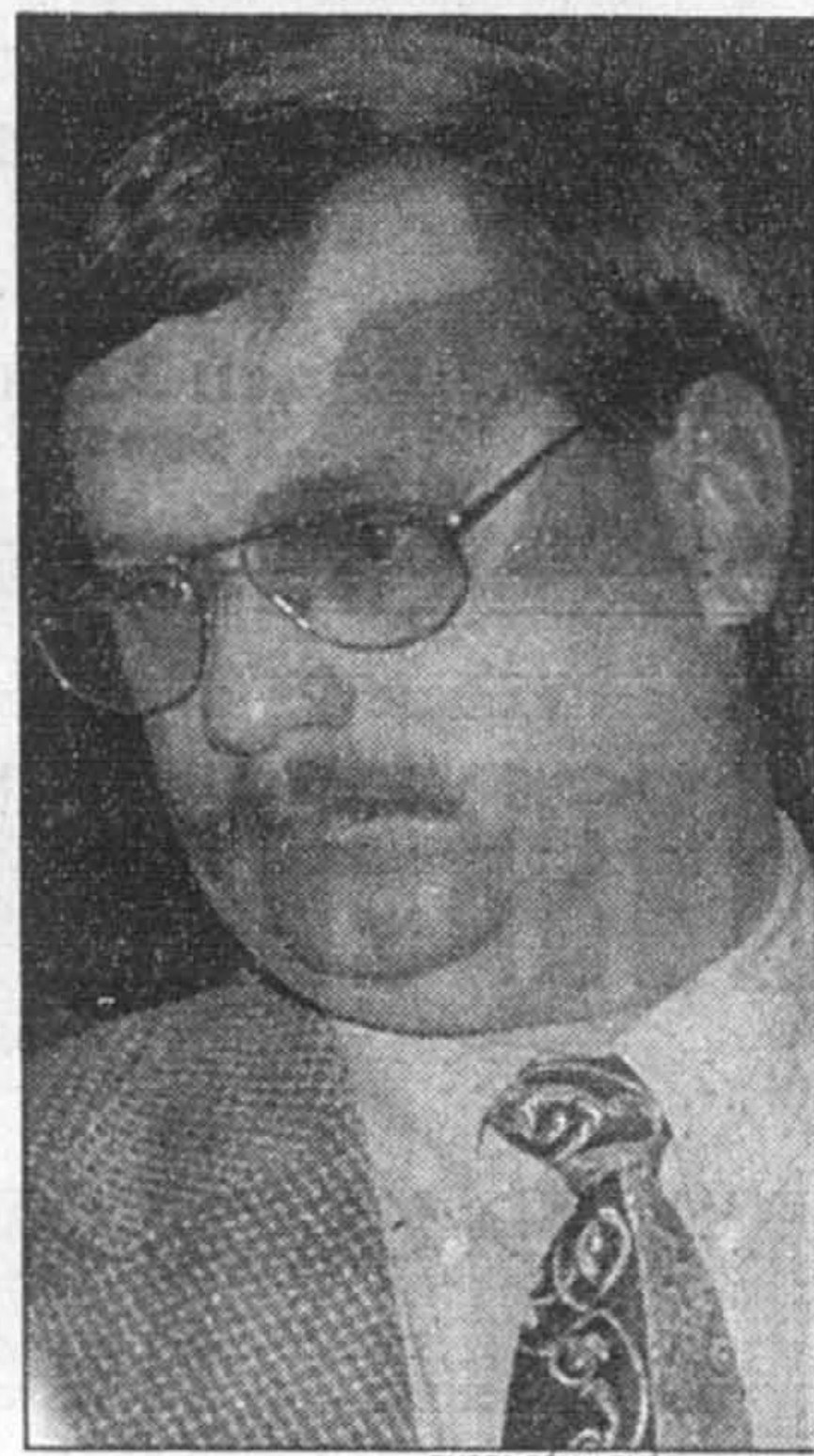
Autre anecdote? Lors du Jamaica Day, qui a eu lieu en juillet 1995 au Parc Van Horne, des voitures ont été remorquées et des contra-

ventions émises. M. Archambault a reçu une lettre de Bruno Blache, commissaire principal au Service de la culture, qui lui a reproché d'avoir été trop sévère. Il lui a demandé d'annuler les constats. « Une telle démarche n'est pas normale », a tenu à préciser M. Archambault.

Le surintendant a été plus loin. Il soutient que le système est toujours en place. Les policiers collent toujours le sigle de leur syndicat sur la lunette arrière de leur véhicule personnel. Les préposés osent-ils leur coller une contravention? M. Archambault n'a pas été précis, mais il a dit que le problème des vignettes n'avait pas été réglé et qu'il « y en avait autant qu'avant ».

Même les journalistes avaient droit à un traitement privilégié. Ils avaient un carton marqué *Presse* qu'ils glissaient dans leur pare-brise. Si par malheur, ils écopaient d'une contravention, ils se plaignaient au bureau du maire qui s'empressait de taper sur les doigts de M. Archambault.

M. Archambault poursuit son témoignage aujourd'hui.



Laurier Archambault, ancien patron des préposés au stationnement.

Rolls-Royce de Lachine  
se dit prête à remplir le contrat  
de sa maison-mère

ROLLS-ROYCE / Suite de la page A1

Les ingénieurs de Rolls-Royce Canada ont planché sur leurs dessins pendant trois ans. La fabrication à petite échelle des turbines Trent a commencé en 1996. Depuis, les travailleurs de Lachine en ont assemblé une quinzaine.

La seule application du moteur Trent à l'heure actuelle, c'est la production d'énergie par cogénération au gaz. Rolls-Royce Canada entend en développer trois autres: la production d'énergie par cogénération au gazole (mieux connu sous son nom fautif de diesel); le pompage de pétrole et de gaz; et, maintenant, les moteurs de navires.

60 moteurs  
par année

La fabrication à plus grande échelle du Trent doit commencer incessamment. M. Bourgon croit que l'usine atteindra une cadence de 60 moteurs par an, deux fois plus qu'au moment où Rolls-Royce confiait son mandat à sa filiale de

Lachine. « La déréglementation de l'énergie a fait exploser la demande », a-t-il expliqué.

M. Bourgon espère avoir la confirmation du contrat de FastShip la semaine prochaine, alors qu'il rencontrera la direction de la division énergie à Londres, siège social du troisième motoriste au monde après General Electric et Pratt & Whitney.

La maintenance  
aussi à Lachine

« C'est une manne inespérée, a-t-il noté. Et la beauté de la chose, c'est que ces moteurs reviendront à Montréal pour leur entretien, ce qui devrait nous assurer du travail pour les 30 ou 40 prochaines années. »

La division propulsion maritime, en Angleterre, de même que la division Rolls-Royce Allison, des États-Unis, pourraient prétendre au contrat, a reconnu M. Bourgon. Mais la connaissance intime du Trent et la disponibilité des coûteux bancs d'essais qui servent à

tester les moteurs feront pencher la balance en faveur de la division montréalaise, a-t-il prudemment avancé.

Un investissement  
de 50 millions

La production à grande échelle du Trent exigera un investissement de 50 millions en machinerie. On voit mal, toutefois, où seront logés ces appareils d'usinage sophistiqués. L'usine de Lachine, l'ancienne étable de la brasserie Black Horse agrandie plusieurs fois depuis les années 50 — et encore en ce moment, avec des rénovations et la construction d'un sixième banc d'essai au coût de 20 millions —, a atteint les limites du terrain du chemin Côte-de-Liesse. Sur ce point, toutefois, M. Bourgon a refusé de spéculer sur les intentions du motoriste anglais.

Avec 1450 employés, dont 450 ont été embauchés depuis quatre ans, Rolls-Royce Canada a enregistré des revenus de 562 millions l'an dernier.

## La Presse

Renseignements : (514) 285-7272  
Abonnement : (514) 285-6911  
Télécopieur pour abonnement : (514) 285-7039  
Lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30  
Samedi de 7 h à midi  
Dimanche de 7 h à 11 h  
Rédaction : (514) 285-7070  
Promotion : (514) 285-7100  
Les petites annonces : (514) 285-7111  
Télécopieur : (514) 848-6287  
Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30  
Décès, remerciements : (514) 285-6816  
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30  
Grandes annonces  
Détailants : (514) 285-6931  
National, TéléPlus : (514) 285-7306  
Carrières et professions,  
Nominations : (514) 285-7320  
Comptabilité  
Grandes annonces : (514) 285-6892  
Les petites annonces : (514) 285-6900

La Presse est publiée par: La Presse, Ltée,  
7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.  
<http://lapresse.infinet.net>  
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser  
les informations de La Presse et celles des services  
de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de  
reproduction des informations particulières à  
La Presse sont également réservés.

Envois de publication canadienne -  
Contrat de vente numéro 0531650  
Port de retour garanti. (USPS003692)  
Champlain N.Y. 12919-1518.

## LOTÉRIES

La quotidienne  
à trois chiffres : 084  
à quatre chiffres : 9833

## COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, Héma-Québec attend les donneurs aux endroits suivants:  
■ à Montréal: Centre des donneurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine) de 10 h à 19 h 30;  
■ à Montréal: centre Claude-Robillard 1000, avenue Émile-Journault, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif: 150 donneurs;  
■ à Richelieu: Automobiles Ostiguy Inc. 400, boul. Richelieu, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif: 100 donneurs;  
■ à Sainte-Rosalie: salle du conseil municipal, 3205, rue Morissette, de 14 h à 20 h. Objectif: 125 donneurs;  
■ à Sherrington: centre communautaire, 224, rue des Loisirs, de 15 h 30 à 21 h. Objectif: 175 donneurs.

## DEMAIN DANS LA PRESSE



## La beauté n'a pas d'âge

■ Pétulantes, moulées comme des vamps, fascinantes. L'une est auteure, l'autre est comédienne, la dernière est chanteuse. Elles affichent trois décennies différentes: 40, 50 et 60 ans. Furieusement belles, bourrées de talent, le tonus à l'avenant, Fabienne Larouche, Dorothée Berryman photo) et Renée Claude le prouvent sans l'ombre d'une ride (ou si peu): la beauté n'a pas d'âge. À lire demain dans le cahier Mode.

## QUESTION DU JOUR

La Presse  
Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre?  
Répondez à la question du jour:  
— par téléphone, en composant le 514-285-7333;  
— par Internet : <http://lapresse.infinet.net>

Selon vous, la poursuite de 4,1 millions  
de la RIO contre le concepteur de la  
toiture du Stade est-elle justifiée?

La tournure que prend le conflit à Hydro-Québec  
vous inquiète-t-elle?  
À cette question posée hier, le pourcentage des  
réponses obtenues a été:

Oui: 72 %  
Non: 28 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le  
puls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.

Année de style.  
NEON 2000.

La toute nouvelle Chrysler Neon 2000.  
Pour ceux qui recherchent quelque chose  
d'un peu plus sophistiqué.

CHRYSLER NEON 2000

le génie exprimé avec passion



219\$  
/MOIS

Location, terme de 48 mois.  
Comptant initial de 2 000\$. Aunsi dépôt de sécurité.  
Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus.

Association publicitaire des  
concessionnaires Chrysler inc.  
[www.chryslercanada.ca](http://www.chryslercanada.ca)

Tarif mensuel établi d'après un modèle 2000 LE avec ensemble 22D. Photo à titre indicatif seulement. Comptant initial ou échange équivalent. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltée. Le premier versement sera exigé. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 100 800 km, au taux de 8 ¢ le km. Offre d'une durée limitée, chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut louer à un prix moindre et avoir à commander. DaimlerChrysler Canada Ltée est une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.

# Actualités

## Le Vermont invoque le verglas contre Hydro

14 entreprises cherchent ainsi à mettre fin à un contrat avec la société d'État

MARIE TISON  
Presse Canadienne

À la demande de 14 entreprises de services publics du Vermont, un comité d'arbitrage commencera à examiner aujourd'hui la performance d'Hydro-Québec pendant la crise du verglas de 1998.

Les entreprises, qui composent l'association Vermont Joint Owners, estiment qu'Hydro-Québec a failli à un contrat d'exportation d'électricité signé en 1987 en cessant ses livraisons au Vermont en janvier, février et mars 1998.

Dans les faits, ces entreprises utilisent ce prétexte pour tenter de mettre fin à un contrat qui ne les avantage pas, a soutenu le vice-président exécutif aux services énergétiques d'Hydro-Québec, Michel Gourdeau, en entrevue avec la Presse Canadienne hier.

« Elles n'aiment pas ce contrat, a-t-il affirmé. Elles essaient de

trouver une façon de s'en sortir. »

C'est en décembre 1987 qu'Hydro-Québec et Vermont Joint Owners ont signé un contrat de 335 mégawatts prenant effet le 1<sup>er</sup> novembre 1990 et se terminant le 31 octobre 2020. Les prix étaient basés sur la valeur marchande de 1985.

« Le marché a changé depuis, avec l'ouverture du gros et du détail, a déclaré M. Gourdeau. Les prix ont descendu. »

Les prix prévus au contrat, eux, n'ont pas cessé de grimper. Le prix, qui était de 4,7 cents le kilowatt heure en 1997, est présentement à

5,5 cents. Il passera à 6,5 cents en novembre prochain.

Par comparaison, le prix de l'électricité provenant de la centrale nucléaire Vermont Yankee demeure à peu près stable à 4,4 cents.

Déjà en 1997, le Vermont était capable d'acheter de l'électricité auprès de divers fournisseurs à 3,1 cents le kilowatt heure.

M. Gourdeau a cependant fait remarquer qu'à la même époque, les entreprises de services publics payaient 10,6 cents le kilowatt heure pour de l'électricité produite par de petits producteurs indépendants, en vertu de contrats à long terme.

« Les entreprises du Vermont font la guerre contre Hydro-Québec pour un prix de 6,5 cents, mais elles ne font pas la guerre contre les producteurs indépendants, qui coûtent

plus cher, parce qu'ils sont du Vermont », a-t-il lancé.

### Green Mountain

L'un des principaux membres de Vermont Joint Owners, Green Mountain Power Corporation, est dans une situation financière très précaire, et pourrait être acculé à la faillite. En dépit de la hausse des prix d'Hydro-Québec, la régie des services publics du Vermont refuse depuis deux ans que Green Mountain hausse ses tarifs.

« La régie a choisi de mettre Green Mountain en difficultés financières pour forcer Hydro-Québec à donner des réductions de prix », a soutenu M. Gourdeau.

Il a indiqué que la perspective d'une faillite de Green Mountain ne préoccupait pas Hydro-Québec outre mesure : dans un tel cas, les 13 autres devraient assumer les obligations de l'entreprise. Hydro-Québec s'est montrée dis-

posée à ajuster le contrat signé avec Vermont Joint Owners à condition que le Vermont ouvre son marché et que les autres fournisseurs à long terme fassent des ajustements dans des proportions équivalentes.

L'arbitrage qui commence aujourd'hui à Burlington revêt quand même beaucoup d'importance pour la société d'État québécoise. Elle entend prouver que son réseau était en bon état, mais qu'elle ne pouvait pas respecter son contrat en raison d'un cas de force majeure, en présentant notamment des données sur la sévérité de la tempête de verglas.

« Si Vermont Joint Owners gagne, il y aura un impact au Québec, a déclaré M. Gourdeau. Des gens ont manifesté l'intention de nous poursuivre s'il est prouvé que le réseau n'était pas fiable. »

Le processus d'arbitrage pourrait prendre de trois à six mois.

## Vincent Damphousse veut échanger son piano

YVES BOISVERT

Même au piano, Vincent Damphousse a connu une saison affreuse. Dans une poursuite déposée hier en Cour supérieure, l'ancien joueur de centre du Canadien de Montréal dit que c'est la faute de l'instrument de musique.

M. Damphousse, s'il avait avoué ses talents musicaux, aurait peut-être pu conserver un poste à Montréal comme organiste suppléant, qui sait.

Mais même au clavier, il a mal joué tout l'hiver et se retrouve aujourd'hui avec les Sharks, à San Jose, et un piano qui joue comme une casserole.

Dans la poursuite déposée hier au palais de justice de Montréal, le joueur de hockey accuse son fournisseur de piano, la firme 2866-5818 Québec, connue sous le nom de NordSouth Interior, et son président Stéphane Fréchette, de lui avoir vendu un mauvais piano.

M. Damphousse, qui a aménagé rue Saint-Paul, dans le Vieux-Montréal, l'an dernier, avait donné le contrat d'aménagement à cette société. Il avait également commandé un joli piano.

NordSouth a apparemment fait venir de Floride un piano en bois de rose entièrement restauré. Prix de vente : 18 912 \$. Il n'y avait qu'à l'accorder. Mais l'accordeur n'a jamais réussi à en tirer un son digne de ce prix.

Selon un expert embauché par M. Damphousse, le piano a été restauré, oui, mais uniquement comme meuble décoratif. Ça fait cher la potiche. L'ancien capitaine du Canadien est intraitable : il réclame un échange. Il veut retourner le piano dans son club de Floride et ravoiser son argent.

M. Damphousse exige en plus le remboursement de 600 \$ pour le banc qui vient avec le piano et 12 000 \$ pour les frais d'entreposage et autres.

L'arbitre de la Cour supérieure dira si cette poursuite de 31 512 \$ a un avenir.



L'incendie apparemment d'origine criminelle qui a fait rage tôt hier matin à l'angle des rues Rachel et Saint-André à Montréal a détruit le restaurant Rambo Pizza et quelques logements.

## Incendie suspect sur le Plateau

MARCEL LAROCHE

Un violent incendie avivé au moyen d'un accélérateur a détruit de fond en comble, hier matin, un immeuble abritant un casse-croûte et des logements sur le Plateau Mont-Royal, forçant l'évacuation en catastrophe de plusieurs résidents qui n'ont subi aucune blessure.

Avant que les flammes n'éclatent à l'intérieur du restaurant Rambo Pizza, situé à l'angle des rues Rachel et Saint-André, des locataires

habitant au-dessus du petit commerce ont senti, peu après minuit, une forte odeur d'essence, puis entendu le bruit d'une déflagration.

Sorti en trombe du vieil édifice de deux étages qui venait d'être secoué par une explosion, l'un des résidents a eu le temps d'apercevoir la silhouette d'un homme fuyant à toutes jambes. Presque au même moment, un citoyen s'est présenté au poste de police pour donner l'alerte.

Policiers et pompiers accourus

sur les lieux ont vite découvert que le sinistre semblait d'origine criminelle, pas moins de trois foyers d'incendie faisant rage à l'intérieur du restaurant. Sous le souffle de l'explosion, la vitrine du commerce avait volé en éclats.

Malgré l'intervention rapide des pompiers de Montréal qui ont combattu les flammes pendant plusieurs heures, l'immeuble n'était plus que ruines fumantes hier matin.

Comme les murs de briques me-

naient de s'effondrer, des employés du Service des travaux publics ont utilisé un bélier mécanique pour raser au sol l'édifice incendié.

Par ailleurs, les sergents-détectives Daniel Lalime et François Lelerc, de la section des incendies criminels du SPCUM, poursuivaient toujours leurs recherches hier dans l'espoir de retrouver l'homme aux cheveux foncés et portant un t-shirt blanc aperçu par des témoins quelques instants avant l'explosion.

## La RIO dépose une poursuite de 4,1 millions contre Birdair

YVES BOISVERT

Ce n'est peut-être pas la plus longue couture au monde, mais ça risque d'être la plus chère. Un juge dira qui va la payer.

La Régie des installations olympiques (RIO) a en effet déposé hier à Montréal une poursuite de 4,1 millions contre la firme Birdair, responsable de la toile du Stade olympique, qui s'est déchirée sous le poids de la neige l'hiver dernier.

La RIO déclare que la firme américaine s'est engagée à livrer une toile qui devait résister au poids de la neige sans qu'il soit nécessaire de la déblayer. Birdair a reçu 37 millions pour ce contrat « clé en main ».

Ce devait être la fin de la saga du toit du Stade. Mais non, la RIO est encore à en découdre avec un fournisseur, cette fois en Cour supérieure.

La RIO déclare que le contrat liant à Birdair précisait le cas d'accumulation de neige. Il y était prévu que le déblaiement ne serait pas nécessaire et que la neige ne s'accumulerait pas sur l'anneau métallique du Stade.

La toile devait être installée le 15 décembre. En novembre, cependant, Birdair disait ne pouvoir compléter la pose de la toile intérieure qu'à la mi-janvier, à temps pour le Salon de l'auto; les derniers travaux allaient être reportés au printemps 1999.

Mais voilà, le 18 janvier, un module de la toile s'est déchiré sous le poids de la neige, pour aller s'effondrer sur l'aire de jeu du Stade pendant que l'on montait les stands du Salon. Le lendemain, une deuxième déchirure a eu lieu. Suivie d'une troisième le 1<sup>er</sup> février.

Le Salon de l'auto a été annulé, trois salons ont dû être démenagés, un spectacle de camions annulé.

En tout, les frais et pertes s'élevaient à 4 106 112 \$ pour la RIO, selon l'organisme.

« Nous n'avons reçu aucun document officiel de la RIO et nous ne ferons aucun commentaire en attendant », a dit hier Lisa Starowitz, porte-parole de Birdair au siège social d'Amherst, État de New York.

HUGO DUMAS

Les ambulances roulant en direction de l'hôpital Notre-Dame du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) ont de nouveau été détournées vers d'autres établissements de santé, en fin de semaine, afin de soulager ses urgences, qui luttent encore contre des problèmes d'engorgement.

Hier matin, 73 patients étaient allités dans les corridors des urgences de l'hôpital de la rue Sherbrooke Est, dont la capacité officielle n'est que de 28 civières. Trente-six personnes y attendaient depuis plus de deux jours.

« Ce qui m'étonne, c'est que la situation est maintenant plus pénible pendant les fins de semaine qu'elle ne l'était pendant la grève

des infirmières. L'hôpital est en plein dysfonctionnement », déplore le président du Comité des usagers du CHUM, Claude Benjamin, qui demande que la situation soit corrigée le plus rapidement possible.

« Environ 400 des 1200 lits du CHUM sont fermés la fin de semaine. L'hôpital ne fonctionne à plein régime que pendant trois jours », souligne M. Benjamin.

Le taux d'occupation des 17 urgences des hôpitaux de l'île de Montréal atteignait hier 146 %, avec 458 personnes sur civière, dont 73 patientaient depuis plus de 48 heures, indique une porte-parole de la régie régionale de la santé de Montréal-Centre, Lorraine Desjardins.

## Engorgement aux urgences de l'hôpital Notre-Dame

# Le meurtrier de Sylvain Bélanger s'est enfui en Mazda MX6

MARCEL LAROCHE

L'homme qui a assassiné Sylvain Bélanger devant son domicile de Sainte-Angèle-de-Monnoir, sur la Rive-Sud, aurait fui les lieux du crime à bord d'une Mazda MX6 de couleur vert foncé.

De nouveaux éléments d'enquête démontrent que cet individu aurait été aperçu près des lieux du crime, vers 3 h dans la nuit de lundi à mardi 13 juillet dernier.

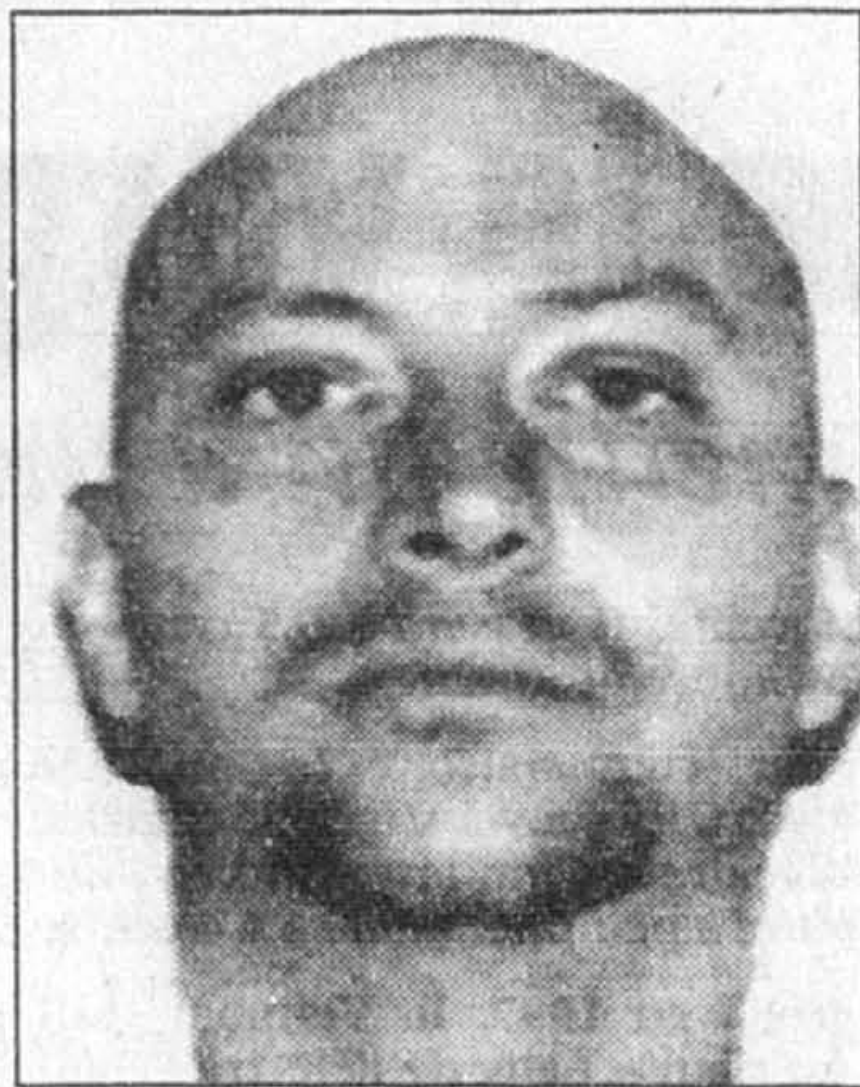
Sylvain Bélanger, 35 ans, qui rentrait chez lui ce soir-là après son travail au bar Grand Prix, à Richelieu, avait été tué au volant de sa voiture. Réveillée par les coups de feu, sa conjointe devait faire la macabre découverte quelques instants plus tard devant sa résidence.

Les enquêteurs de la SQ ont obtenu suffisamment d'informations pour confectionner un portrait-robot de l'homme soupçonné du meurtre. Il est dans le début de la vingtaine, a les cheveux bruns, mesure environ 1,85m et pèse approximativement 75 kg.

Toute personne croyant reconnaître cet individu, ou encore son véhicule, peut communiquer en toute confidentialité avec les enquêteurs du Service des crimes contre la personne de la SQ de Montréal, à (514) 598-4043, ou avec le superviseur de la SQ, au (450) 641-9455.



Le portrait-robot du meurtrier recherché par la SQ.



La victime, Sylvain Bélanger, un disc-jockey de 35 ans.



Une Mazda de modèle MX6 identique à celle-ci aurait été vue près des lieux du crime.

# Boies plaide coupable

Presse Canadienne  
TROIS-RIVIÈRES

Les témoignages incriminants des policiers ont finalement eu raison de Sylvain Boies, 27 ans, de Joliette, accusé d'avoir causé la mort de JoJel Mussgnug et Vincent Lopez lors d'une collision frontale sur l'autoroute 40 à Pointe-du-Lac, le 14 mars dernier. Il a en effet plaidé coupable à six des dix chefs d'accusation qui pesaient sur lui, hier après-midi, au terme de sa première journée de procès au palais de justice de Trois-Rivières.

Après avoir accepté le plaidoyer de culpabilité de Boies, le juge Guy Lambert a ordonné l'arrêt des procédures sur les accusations de facultés affaiblies ayant causé la mort et des blessures, de même que de conduite d'un véhicule avec un taux d'alcool dans le sang dépassant la limite permise.

Par le fait même, Boies a admis qu'il avait fourni une fausse identité aux policiers qui l'avaient arrêté le 14 mars sur l'autoroute 40, qu'il avait volé un véhicule de police, qu'il s'était évadé d'une garde légale et qu'il avait fait preuve de négligence criminelle ayant causé la mort de deux personnes et des blessures à une troisième.

On se rappelle que Boies, menottes aux poignets, avait emprunté l'autoroute à contre-sens avec le véhicule de police et heurté quelques minutes plus tard la voiture des victimes, Vincent Lopez et JoJel Mussgnug, tous les deux âgés de 27 ans. Tony Di Santi, 29 ans, avait pour

sa part subi des blessures très graves. Les trois hommes, domiciliés dans la région de Montréal, revenaient d'une compétition de planche à neige au Mont Sainte-Anne.

Ce plaidoyer de culpabilité n'est toutefois survenu qu'après avoir entendu les témoignages des policiers qui sont intervenus dans la poursuite automobile et sur les lieux de l'accident. Dès le début de la journée, Boies devait en effet plaider coupable devant le juge Lambert, tel que convenu avec ses avocats, M<sup>e</sup> Jacques Patry et M<sup>e</sup> Luc Vaillancourt.

Boies en a décidé autrement à la dernière minute, se disant non-coupable, jetant la faute aux policiers. Puis, après de nombreux soupirs, l'accusé a révisé sa position. Cette fois-ci, c'est le juge qui a tranché pour lui, l'enjoignant d'être attentif à son procès. En effet, Boies n'a pas été de tout repos, interrompant les témoignages et apostrophant le juge à quelques reprises. Il a prétexté des trous de mémoire et même réclamé une évaluation psychiatrique.

Pour présenter sa preuve, la procureur de la couronne, M<sup>e</sup> Nathalie Jomphe, a tout d'abord fait appel aux experts en reconstitution de scènes d'accidents de la Sûreté du Québec (SQ), les agents Michel Hotte et Gilbert Breton.

L'agent Hotte a notamment indiqué que Boies devait rouler à une vitesse de 140 km/h lorsqu'il a heurté de plein fouet le véhicule des deux victimes. La Jetta circulait quant à elle à 109 km/h lors de l'impact.

## Une liquidation très Toyota



On fait le vide



**TERCEL CE PLUS**

**199\$** par mois / location 48 mois\*

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

MENSUALITÉS	COMPTANT*
165\$	1 500\$
182\$	750\$
199\$	0\$

**COROLLA VE**

**249\$** par mois / location 48 mois\*

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

MENSUALITÉS	COMPTANT*
214\$	1 500\$
232\$	750\$
249\$	0\$

**RAV4 4X4**

**279\$** par mois / location 48 mois\*

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

MENSUALITÉS	COMPTANT*
279\$	2 200\$
296\$	1 500\$
330\$	0\$

**CAMRY CE PLUS**

**299\$** par mois / location 48 mois\*

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

MENSUALITÉS	COMPTANT*
299\$	2 850\$
324\$	1 750\$
364\$	0\$

**OU** Financement à l'achat **2,8%** jusqu'à 48 mois sur tous les modèles

**CRÉDIT TOYOTA** Programmes de location au détail de Toyota Canada Inc. sur approbation de crédit par Crédit Toyota. Immatriculation, assurances et taxes en sus. \*Offre valable sur les modèles Tercel BC53LM-BA neufs en inventaire. Premier versement de 228,90\$ et dépôt de garantie de 250\$ exigibles au moment de la livraison. \*\*Offre valable sur les modèles Corolla BR12EM-AA neufs en inventaire. Premier versement de 286,41\$ et dépôt de garantie de 300\$ exigibles au moment de la livraison. \*\*\*Offre valable sur les modèles Rav4 HP10VM-AA neufs en inventaire. Comptant initial de 2 200\$. Premier versement de 320,92\$ et dépôt de garantie de 325\$ exigibles au moment de la livraison. \*\*\*\*Offre valable sur les modèles Camry BG22KP-BA neufs en inventaire. Comptant initial de 2 850\$. Premier versement de 343,92\$ et dépôt de garantie de 350\$ exigibles au moment de la livraison. Franchises de 96 000 km sur les 4 modèles; frais de 7¢ (Tercel, Corolla), 10¢ (Rav4, Camry) du kilomètre excédentaire. \*Taxes en sus ou échange équivalent. Offres d'une durée limitée. Véhicules aux fins de présentation seulement. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

Votre concessionnaire  
**TOYOTA**

VIVEZ L'EXPERIENCE DE LA QUALITE



**BOUCHERVILLE**  
Toyota Duval  
655-2350

**CHATEAUGUAY**  
Châteauguay Toyota  
682-1200

**JOLIETTE**  
Joliette Toyota  
759-3449

**LAVAL**  
Vimont Lexus Toyota  
668-2710

**MONTRÉAL**  
Chassé Toyota  
527-3411

**MONTRÉAL**  
Toyota Président  
935-6354

**ST-HYACINTHE**  
Angers Toyota  
774-9191

**STE-AGATHE**  
Toyota À Ste-Agathe  
326-1044

**SOREL**  
Automobile Pierre Lefebvre  
742-4596

**TROIS-RIVIÈRES**  
Trois-Rivières Toyota  
374-5323

**BROSSARD**  
Brossard Toyota  
445-0577

**GATINEAU**  
Toyota Gatineau  
568-0066

**LACHINE**  
Spinelli Lexus Toyota  
634-7171

**LONGUEUIL**  
Longueuil Toyota  
674-7474

**MONTRÉAL**  
Haute Toyota  
351-5010

**MONTRÉAL**  
Fairview Toyota  
694-1510

**STE-THÉRÈSE**  
Blainville Toyota  
435-3685

**TERREBONNE**  
Automobiles L.G. Léveillé  
471-4117

**VALLEYFIELD**  
G. Couillard  
373-0850

**CANDIAC**  
Candiac Toyota  
659-6511

**LAVAL**  
Lachute Toyota  
562-6662

**MONT-LAURIER**  
Claude Auto  
623-3511

**MONTRÉAL**  
Lexus Toyota Gabriel  
748-7777

**MONTRÉAL**  
Lexus Toyota Gabriel  
748-7777

**MONTRÉAL**  
Repentigny Toyota  
581-3540

**ST-EUSTACHE**  
Toyota St-Eustache  
438-1255

**SHAWINIGAN**  
Mauricie Toyota  
539-8393

**THURSD**  
Auger & Frères  
986-2218

**VERDUN**  
Woodland Toyota  
761-3444



www.toyota.ca

# La fin d'une belle amitié

**V**ous me faites rire des fois. Alors comme ça, Bruny Surin et Donovan Bailey ne sont plus amis ?

Savez-vous un truc ? Ils ne l'ont jamais été vraiment. Ces deux-là n'ont jamais eu grand-chose en commun à part d'être équipiers dans l'équipe de relais.

Bailey sort du même moule que 99 % des sprinters. Carl Lewis, Maurice Greene, Mitchell, Christie, Fredericks, Boldon, Ben Johnson, tous de la même race d'humanoïdes devenus vaguement psychotiques à force d'essayer de faire entrer un ego beaucoup trop grand dans une tête beaucoup trop petite.

Bruny Surin non. Je vous l'ai déjà dit et ce n'est pas par chauvinisme, je suis tout ce qu'on voudra sauf chauvin. Je vous l'ai déjà dit : Surin est une exception, un garçon tout simple, les deux pieds bien solides dans la réalité de la vie sociale. Sauf que sa carrière sportive a suivi une trajectoire un peu spéciale. Surin a grandi à l'ombre de Ben Johnson, il a commencé à émerger comme sprinter dans le lourd climat de suspicion de l'après-Séoul, une époque où ce n'était pas une bonne idée d'être un sprinter noir au Canada. À force de gentillesse, de transparence et de talent, Bruny a fini par chasser le fantôme de Ben Johnson. On était alors en 92, et sa quatrième place, en finale des Jeux de Barcelone, le lançait en orbite.

Il n'a pas régné longtemps. Dès l'année suivante, il commençait à se faire tasser par Donovan Bailey, un petit nouveau sorti de nulle part. En fait Bailey sortait des pattes d'un magicien, l'entraîneur Dan Pfaff, de l'Université d'Austin, au Texas, grand spécialiste en biomécanique. C'est Pfaff qui a donné à Bailey ce style « coulé », si efficace dans les 30 derniers mètres, au moment où

justement les autres sprinters, dont Surin, ont tendance à se crispier. Au championnat du monde de 95, Bailey gagne la médaille d'or, Surin celle d'argent, et les deux s'unissent pour planter les Américains dans le relais 4x100. C'est le début de leur « amitié ».

Aux Jeux d'Atlanta, *one man show* de Bailey qui gagne la médaille d'or et établit un nouveau record du monde (9,84). Éliminé en demi-finale, Surin surmonte son immense déception pour aider Bailey à ridiculiser les Américains encore une fois dans le relais 4x100. Bailey n'arrête plus de dire quel formidable garçon est Surin, quel talent il a, et tout et tout. Ce qu'il veut dire, c'est que Surin a moins de talent que lui, mais qu'il est bien utile pour gagner le relais. Vous savez comment se passe un relais : peu importe la contribution des trois premiers relayeurs, c'est le quatrième qui ramasse les fleurs et les bravos. C'est plus compliqué et technique que ça, mais c'est ça aussi, d'où l'importance de courir quatrième, privilège que s'arroge Bailey évidemment (et justement).

En 1997, Bailey est battu par Maurice Greene au championnat du monde à Athènes, son étoile commence à pâlir. En 1998, Bailey se blesse gravement au tendon d'Achille, la pire blessure pour un sprinter. En 1999, Bailey revient péniblement à la compétition. Il enchaîne des chronos très moyens. Aux Jeux panams à Winnipeg, il participe au relais, comme premier relayeur. Il a vu venir la défaite contre le Brésil, et n'a pas envie d'être celui qui terminera. En 1999



Pierre  
FOGLIA

toujours, en juin, Bailey est dépossédé de son record du monde par Maurice Greene (9,79).

Bruny Surin pendant ce temps est allé prendre conseil auprès de Pfaff, à Austin, et les effets sont immédiats : il n'arrête plus de courir sous les dix secondes. Il enlève de superbe façon la médaille d'argent à Séville dans le temps canon de 9,84 (l'ancien record de Bailey).

Bailey aussi est à Séville. Il goûte pour la première fois à l'anonymat des sans grade. Pas de limousine pour l'attendre à l'aéroport, pas de journalistes qui se jettent sur lui, et, pour finir, Surin médaillé d'argent qui lui dit : « Écoute, mon vieux Donovan, j'aimerais bien être le quatrième du relais, celui qui ramassera les bravos et les fleurs puisque maintenant c'est moi le plus vite. » Bailey ne l'a pas trouvé comique. Mais il s'est plié et les entraîneurs aussi. Bailey a passé le relais à Gilbert qui l'a donné au petit nouveau Trevino Betty, qui devait le remettre à Surin. C'est là que ça a merdouillé. Betty a remis le bâton à Surin en dehors de la zone permise et le Canada a été disqualifié.

C'est plate, mais ce n'est pas comme on l'a dit « incroyablement bête ». La chose arrive couramment. C'est arrivé aux Américains et à d'autres. On a dit aussi que cette erreur avait coûté la médaille d'or ; c'est faux, au mieux une médaille de bronze : les relayeurs canadiens n'auraient battu ni les Américains, ni les Anglais et peut-être pas les Nigériens non plus.

Bailey sait tout cela aussi bien que moi bien sûr. Mais il a choisi de dire que c'était la faute à Surin qui a fait changer l'ordre habituel du relais.

Et voilà comment s'est terminée une belle amitié qui n'a jamais existé.

**ARRÊT PIPI** — Quand les coureurs cyclistes ont envie de faire pipi, ils s'arrêtent sur le bord de la route, ou s'exécutent en roulant, mais quelle que soit la manière, ils sont tenus à un minimum de discrétion. Un règlement de l'Union cycliste internationale prévoit des amendes pour ceux qui se « découvrent » intempestivement. Et cela arrive assez fréquemment.

Samedi dernier, quatrième étape du Grand Prix cycliste féminin disputé dans ma région, on venait de traverser le village de Stanbridge East, on allait vers Frelighsburg, il y avait encore plein des maisons, du trafic sur la route. C'est alors qu'une douzaine filles du peloton se sont arrêtées pour aller faire pipi. Douze filles en ligne accroupies dans le fossé, parfaitement visibles de la route.

Les commissaires de la course (toutes des dames) m'ont confirmé qu'elles ne séviraient pas. « Y'a rien là ! » m'ont-elles dit. D'accord pour qu'elles ne sévissent pas. De là à prétendre que 12 jeunes femmes qui baissent leur culotte en même temps sur le bord de la route « y'a rien là », je ne suis pas si sûr, savez-vous. À Montréal peut-être, mais ici, dans mon coin, ce n'est pas très courant. Peut-être suis-je un peu straight, mais j'ai trouvé la chose, comment dire ? confondante ?

Vous savez comme ils ont le ricanement facile à la campagne, j'ai eu de mes voisins des commentaires du genre « ouais, beau p'tit sport, le bicyk ».

## Le moule est resté pris dans son oreille...

Une femme de la Rive-Sud a déposé hier en Cour supérieure à Montréal une poursuite 922 400 \$ contre une audioprothésiste qui, au lieu d'améliorer son ouïe déficiente, l'a rendue définitivement sourde de l'oreille gauche.

La femme de 40 ans souffrait de déficience auditive depuis sa naissance. En 1995, munie de prothèses, elle tente de retourner aux études pour terminer son secondaire. On l'envoie consulter une spécialiste pour l'aider à obtenir des prothèses plus performantes et qui ne dérangerait pas les autres élèves.

La spécialiste tente de faire un moule de son oreille gauche, mais le moule s'enfonce dans une cavité et elle est incapable de l'en ressortir. Il faudra une intervention chirurgicale.

Depuis, les douleurs sont vives et persistantes. La femme est incapable de porter une prothèse, affirme-t-elle dans sa poursuite, et elle ne peut ni étudier ni travailler.

## Tentative de bloquer l'enquête déontologique sur l'affaire Matticks

YVES BOISVERT

Deux policiers de la Sûreté du Québec impliqués dans l'affaire Matticks ont déposé hier en Cour supérieure une requête visant à bloquer les travaux du comité de déontologie policière en attendant que soit tranchée la légalité du processus.

Le comité doit entreprendre ses travaux le 29 septembre dans ce dossier important visant neuf policiers de la SQ. Pas moins de 63 journées d'audience ont été prévues, le dossier ne devant pas se terminer avant le mois d'avril.

Mais, les agents Mario Simard et Roger Primeau estiment que l'enquête est illégale en ce qui les concerne. M. Simard est le seul qui a accepté de dénoncer ses collègues devant la cour criminelle dans cette affaire où des policiers ont été accusés d'avoir fabriqué de la preuve contre le clan Matticks dans une affaire d'importation de 26,5 tonnes de haschisch, puis de s'être parjurés pour camoufler ce crime. Les sept du clan Matticks ont été libérés de toute accusation à cause des agissements policiers, mais les quatre enquêteurs accusés au criminel ont été acquittés par un jury un an plus tard.

La requête des deux policiers sera présentée à un juge de la Cour supérieure le 13 septembre. S'ils n'obtiennent pas de succès, l'enquête du comité de déontologie ira de l'avant.

## 17 feux de forêt

Presse Canadienne

La situation s'améliore dans les forêts du Québec, où l'on comptait hier 17 incendies en activité. Au cours de la fin de semaine dernière, un total de 36 feux faisaient rage sur le territoire québécois, principalement dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de l'Outaouais et des Laurentides.

DIFFICILE DE  
TROUVER UNE EXCUSE  
POUR RACCROCHER.



DES HEURES DE TEMPS DE CONVERSATION

DES SEMAINES DE TEMPS D'ATTENTE

PÈSE À PEINE 5 ONCES (142 G)

PLUS DE 30 SONNERIES DIFFÉRENTES

ÉCRAN RÉTRO-ÉCLAIRÉ PLUS LARGE

RÉVEILLE-MATIN INTÉGRÉ

RAPPEL D'ANNIVERSAIRE

Le Nokia de la série 6100. Offert chez tous les dépositaires Fido

1 888 OK-NOKIA www.nokia.ca

NOKIA

## Emploi-Québec: la frustration persiste

Presse Québec  
QUÉBEC

Malgré les promesses de la ministre d'État à l'Emploi et au Travail, Diane Lemieux, les 40 millions \$ d'argent nouveau annoncés récemment, il y a, semble-t-il, toujours des bénéficiaires de programmes de formation d'Emploi-Québec qui sont « bafoués, abandonnés, trahis ».

Hier, en conférence de presse, aux côtés des porte-parole de l'Opposition libérale, Diane Leblanc et Pierre Marsan, une dizaine de participants au programme de formation d'Emploi-Québec sont venus crier leur désarroi et exhorté la ministre Lemieux « à démontrer si on peut toujours avoir confiance en elle, croire en ses promesses ».

M<sup>me</sup> Suzie Brousseau et Paul Lachance, deux bénéficiaires d'Emploi-Québec, en Beauce, ont pris la parole au nom des centaines de leur collègues qui ont été avisés qu'ils ne bénéficieraient plus de la formation à laquelle ils s'attendaient au moment d'entrer dans le système d'Emploi-Québec une fois qu'il aurait complété leur secondaire.

Selon eux, ils sont maintenant laissés pour compte malgré tous les engagements précis et répétés d'Emploi-Québec et les récentes promesses du gouvernement qui leur a laissé entrevoir des jours et des emplois meilleurs.

« Tout le monde était très heureux, a expliqué M<sup>me</sup> Brousseau, quand on a su que 40 millions \$ avaient été débloqués. On était euphorique lorsqu'on a su que cet argent-là pouvait payer nos études et remettre la machine en route.

« Malheureusement, a-t-elle confié, la ministre Lemieux n'a pas tenu parole. Elle nous a annoncé qu'on n'irait plus à l'école, qu'on serait coupé, que nos rêves étaient anéantis en même temps qu'une partie de nos vies. »

Pour Francis Lachance, il faut maintenant que la ministre de l'Emploi respecte ses engagements « écrits et moraux ».

« Ce qu'on veut, a-t-il précisé, c'est qu'il y ait une continuité pour qu'on puisse terminer nos formations. »

La députée de Beauce-Sud, Diane Leblanc, a pour sa part questionné la bonne foi de la ministre qui « a bafoué » pas moins de 242 personnes dans la seule région de Chaudière-Appalaches.

Elle exige de M<sup>me</sup> Lemieux qu'elle s'engage par écrit à s'occuper de chacun des cas, à faire en sorte que tous et chacun puissent poursuivre leur formation tel que promis.

Ce qu'il faut contrer, selon le député Pierre Marsan et les dix intervenants qui se sont présentés hier au Parlement pour demander de l'aide, c'est qu'on renvoie ces gens à l'assistance sociale, « à la pauvreté, au désarroi ».

« Le terme approprié, dans ce cas, est cruauté, a lancé M. Marsan. C'est cruel de s'en prendre aux rêves de ces gens qui veulent à tout prix s'en sortir, qui prennent les moyens pour y arriver, mais qui sont bafoués par la mauvaise administration du gouvernement du Parti québécois. »

# Le ministre Legault pressé de « mettre ses culottes »

## Des élèves adultes réclament son intervention dans le dossier d'Emploi-Québec

LILIANNE LACROIX

Le ministre de l'Éducation, François Legault, a été accueilli hier par deux groupes de manifestants en colère, alors qu'il participait à l'inauguration d'un centre intégré de mécanique, métallurgie et électricité au cégep André-Laurendeau.

Tandis que les employés de soutien du cégep exprimaient leur mécontentement quant au déroulement des négociations dans le réseau collégial, des étudiants adultes réclamaient du ministre qu'il « mette ses culottes et exige de sa collègue Diane Lemieux qu'Emploi-Québec respecte ses engagements envers la population ».

Nathalie Desrochers, 28 ans, a mis les 18 derniers mois à potasser pour obtenir son diplôme de secondaire et se rapprocher de son rêve de faire ses études collégiales grâce au système de prêts et bourses. « J'ai commencé au bas de l'échelle, en secondaire I. Je suis maintenant à trois semaines de la fin et on m'a coupée », explique la mère de deux fillettes de huit ans, qui relève du centre-local d'emploi (CLE) Saint-Michel. Il ne lui reste que son cours d'anglais à compléter et, dans trois semaines, son professeur juge qu'elle sera prête à passer les examens. « Je veux terminer tout de suite, pendant que j'ai toute la matière en tête et la disponibilité pour étudier puisque mes enfants sont à la garderie. Je ne veux pas risquer un échec. J'ai donné mon 100 % tout au long des cours. Pourquoi me fait-on cela à trois semaines de la fin ? » demande-t-elle.

En mai dernier, Laura Medina, qui terminait ses maths et ses sciences de cinquième secondaire, a été rayée de la carte d'Emploi-Québec. Elle venait de déboursier les frais pour inscrire son fils au camp de jour et en acquitter les premières semaines. « Pendant deux mois, j'ai dû survivre avec 380 \$ par semaine. Pour pouvoir suivre les cours, j'avais avancé de l'argent pour inscrire mes deux enfants, l'un à la garderie, l'autre au camp de jour. J'ai dû m'endetter et pour quoi ? »

Pourtant, les conseillers de son CLE l'avaient assurée que non seulement on l'appuierait pour qu'elle complète son secondaire, mais qu'on l'aiderait aussi à compléter



PHOTOS ALAIN ROBERGE, La Presse ©

**Président de l'Association nationale des étudiants adultes des commissions scolaires du Québec, Serge Galipeault (ci-dessus), reproche au ministre François Legault son inaction face aux injustices subies par les élèves adultes victimes des compressions d'Emploi-Québec. Ci-contre, Nathalie Desrochers comprend mal qu'Emploi-Québec l'ait exclue de son programme alors qu'il lui restait à peine trois semaines pour terminer son secondaire.**



un diplôme d'études professionnelles ou une certification d'études collégiales. À force de se démener, elle a obtenu qu'Emploi-Québec, qui a finalement découvert qu'elle avait droit à l'assurance-emploi, l'assiste financièrement pour compléter son secondaire. Mais rien de plus.

Karine Paradis, 19 ans, est toujours dans le noir sur la possibilité que le CLE Saint-Laurent appuie

son retour au secondaire amorcé en mars dernier. « On m'a dit qu'on me donnerait une réponse finale le 18 septembre. Pourtant, mon entente signée avec Emploi-Québec s'étendait jusqu'en juin 2000. » Elle souhaite éventuellement s'inscrire grâce aux prêts et bourses en techniques informatiques au cégep Bois-de-Boulogne.

Assailli de toutes parts, y compris par Jean-René Dufort (de *La Fin du monde est à sept heures*) qui s'inquiétait pour sa santé menacée par tout ce stress, le ministre Legault essayait tant bien que mal de défendre son gouvernement.

— Les inscriptions en chute libre dans tous les centres d'éducation aux adultes ? Ce sont des exceptions, assure le ministre, qui n'a convaincu aucun manifestant.

— Les coupes sauvages ? De l'argent a été réinjecté pour permettre au gouvernement de respecter ses

engagements, répétait le ministre aux étudiants laissés en plan qui le harcelaient toujours.

« Il faut regarder attentivement le dossier de la formation aux adultes, c'est important, disait le ministre. Mais on ne peut pas dépenser de l'argent qu'on n'a pas. »

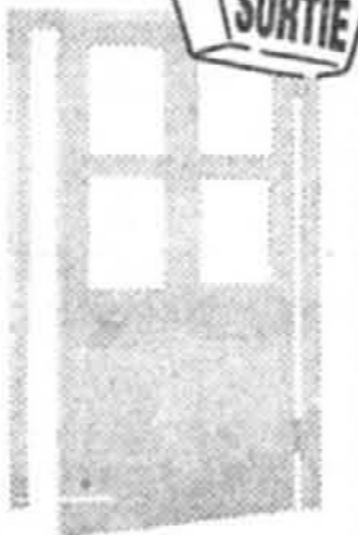
Enseignante en alphabétisation à l'éducation aux adultes et maintenant conseillère syndicale, Manon Labelle en avait long à dire. « Une seule personne a été référée en alphabétisation par le CLE Saint-Laurent et les cours ont été annulés. En mathématiques, un seul enseignant sera rappelé. Au total, notre centre a eu 230 inscriptions pour une capacité de 700. Ça fait 27 ans que j'œuvre en éducation et j'y crois vraiment. Tout le monde a droit à l'éducation. Mais, à moins qu'il ne manque que quelques mois de cours aux sans-emploi, le gouvernement ne les aide pas, il les met tout simplement au rancart. C'est scandaleux. »

## Sortez de l'ordinaire

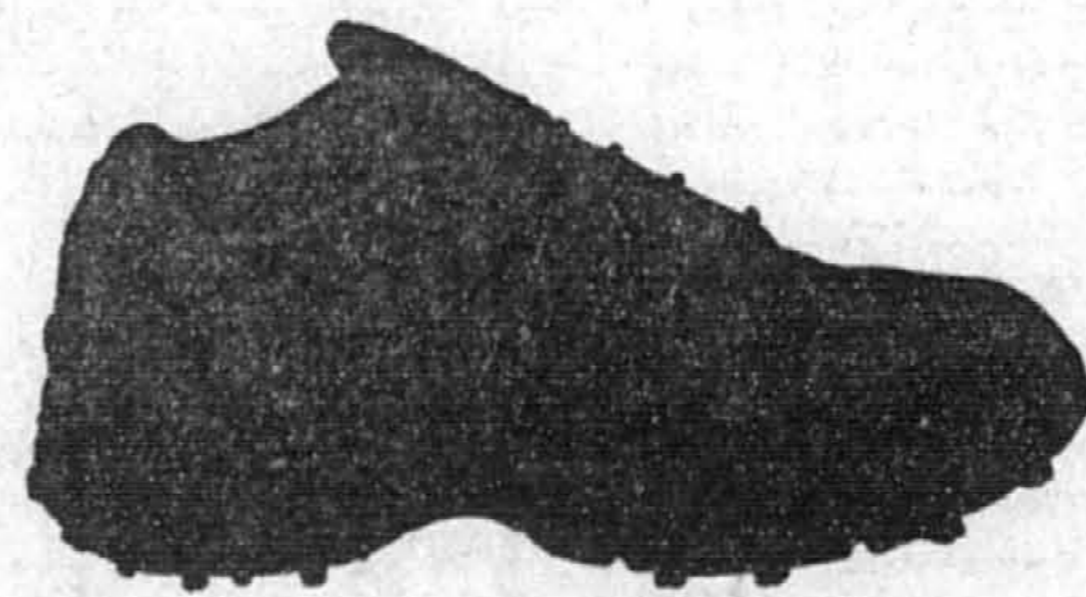
AVEC LE CAHIER  
Sortir

DU JEUDI DANS  
La Presse

SORTIE



Pour un monde fait à  
70% d'eau : des chaussures  
100% imperméables.



new balance **B**



BOUTIQUE COURIR

1065, chemin Chambly, LONGUEUIL (Québec) J4J 3X8  
4452, rue Saint-Denis, MONTRÉAL (Québec) H2J 2L1  
2524, boul. Daniel-Johnson, LAVAL (Québec) H7T 2R3

(450) 674-4436  
(514) 499-9600  
(450) 978-9822

## Marchand de bonheur



**La New Beetle**  
Son prix vous rendra fou de joie!

**Automobiles Niquet**

Route 116 • Saint-Bruno • (450) 653-1553

Êtes-vous fait pour Volkswagen?

AIR CANADA  
AVIS DE DATE DE RÉFÉRENCE



AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ

qu'une assemblée extraordinaire des actionnaires d'Air Canada sera tenue le 7 janvier 2000. La date de référence aux fins de déterminer les actionnaires habiles à recevoir avis de l'assemblée et à voter leurs actions à l'assemblée a été fixée au 18 novembre 1999.

AIR CANADA



279082

## Île de Montréal

Rappel à l'ordre  
de Louise Harel  
aux conseillers  
municipaux  
de Lachine

ERIC TROTTIER

La ministre des Affaires municipales, Louise Harel, demande aux huit conseillers de Lachine de ne plus empêcher le maire William McCullock de consulter les documents administratifs et les comptes de dépenses de la Ville.

Cela peut sembler élémentaire pour n'importe quel contribuable, mais pas à Lachine. La municipalité de 35 000 habitants vit depuis deux ans une guerre de tous les instants opposant d'un côté le maire et, de l'autre, ses huit conseillers ainsi que la direction générale.

« J'ai été informée des difficultés qu'éprouve le maire dans ses démarches administratives devant lui permettre de débattre de certains dossiers au conseil, écrit la ministre, dans une lettre datée du 2 juillet, adressée aux membres du conseil. À cet égard, la loi confère au maire des pouvoirs de nature exécutive et consacre le rôle prépondérant de ce dernier dans l'administration municipale. Les conseillers ne peuvent donc adopter des mesures contre le maire qui iraient à l'encontre des droits, devoirs et prérogatives reconnus par le législateur en vertu de la Loi. »

La lettre de Mme Harel, rendue publique par le maire McCullock au conseil d'hier soir, fait suite à une plainte formulée par le maire au ministère des Affaires municipales, l'an dernier. M. McCullock dénonçait alors ses conseillers et le directeur général de la Ville, Robert Bourgeois, affirmant qu'ils lui cachaient des informations majeures liées directement à son administration.

Le ministère a mené une enquête de vérification sur les allégations de M. McCullock. Le rapport, soumis à la ministre en janvier, mais remis à M. McCullock au début de juillet seulement, souligne que depuis l'élection de M. McCullock, en 1997, son conseil a mis en place des « restrictions et un encadrement indu à l'égard des pouvoirs de contrôle relevant de l'autorité du maire ».

## Tenu à l'écart

En dépit du fait qu'un maire, en vertu de la loi, possède un pouvoir de contrôle des dépenses de sa municipalité, le maire McCullock, lui, a été tenu à l'écart des débours effectués par les autres élus de Lachine et les membres du personnel de la Ville, notamment la direction générale.

À la fin de 1997, le maire McCullock s'est même buté à l'entêtement de son administration qui lui refusait, cette fois, l'accès aux documents préparatoires du budget de 1998 !

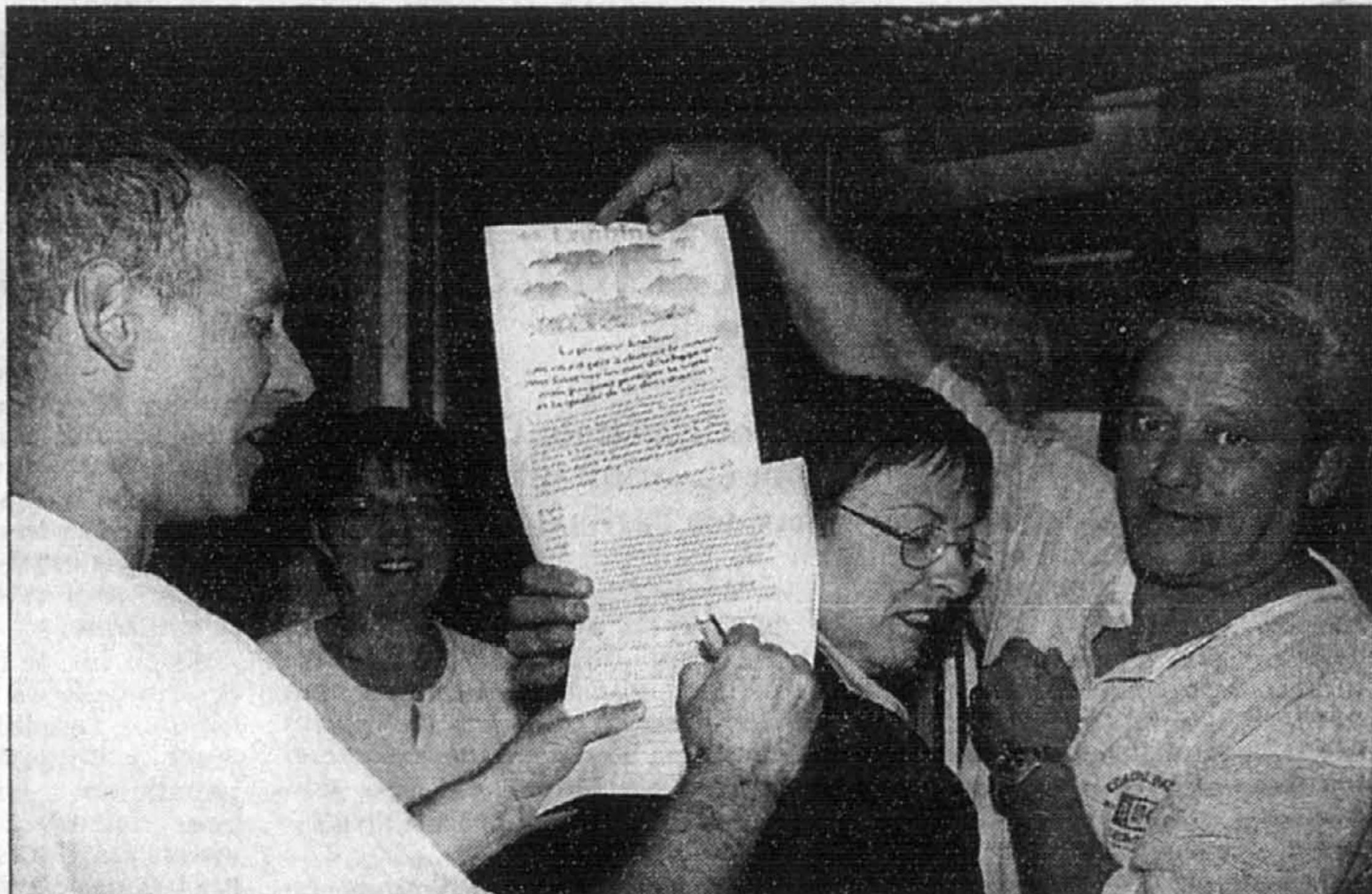
Rappelant que la jurisprudence a établi qu'un conseil municipal « n'a pas le droit d'isoler un maire de l'administration quotidienne de (sa) municipalité ni de le neutraliser dans l'exercice de ses fonctions », l'auteur de l'enquête, Marc Arseneault, indique que les renseignements doivent être fournis au maire en autant qu'ils soient utiles à la prise de décisions.

Ce ne semble pourtant pas le cas. « Les directeurs de services et la direction générale de la Ville me boycottent encore systématiquement, a confié M. McCullock à La Presse, hier soir. J'ai des dizaines de lettres dans lesquelles je fais des demandes et qui restent sans réponse. Au lieu, je reçois surtout des sarcasmes. »

Le maire McCullock ajoute toutefois qu'il n'a ni le temps ni l'énergie pour s'occuper de ce boycott ; il faut dire que le maire prépare activement sa défense pour les deux procès qu'il doit subir cet automne, l'un pour fraude électorale, l'autre pour entrave à la justice. « Je me bats pour défendre ma vie politique », conclut-il.



William McCullock



PHOTOS DENIS COURVILLE, La Presse ©

Risquant de perdre leur commerce au profit d'un promoteur immobilier, les frères Georges et Spiros Bakopoulos ont reçu hier soir l'appui de nombreux concitoyens qui ont signé leur pétition visant à dénoncer l'action des conseillers de Lachine.

Des commerçants de Lachine déposent  
une pétition de 3000 noms au conseil

Le maire est de ceux qui s'opposent au projet de condos en façade du fleuve

ERIC TROTTIER

La tenue de l'assemblée régulière du conseil de Lachine a été retardée de plusieurs heures, hier soir, en raison d'une « pré-assemblée » d'information portant sur un projet immobilier qui a attiré près de 250 citoyens venus jeter tout leur fiel sur les huit conseillers de la municipalité ainsi que son directeur général, Robert Bourgeois.

Les citoyens ont dénoncé en chœur le projet de construction de la firme Développements Belcourt, qui a obtenu la faveur des huit conseillers et qui prévoit aménager plus de 135 unités d'habitation en condos et maisons de ville, boulevard Saint-Joseph et rue Notre-Dame, dans le vieux Lachine, aux abords du fleuve Saint-Laurent.

Le hic : pour que Belcourt aille de l'avant avec son projet, la Ville doit procéder à l'expropriation et à la démolition de plusieurs commerces bien établis, notamment le restaurant Topaze et un commerce de bateaux, dont les propriétaires ne veulent absolument pas bouger de cet endroit.

« Moi, à la limite, je pourrais

prendre ma retraite, a dit Robert Renaud, propriétaire du commerce de bateaux, avec beaucoup d'émotion dans la voix. Mais j'ai un fils qui est jeune, qui commence. J'ai mis 25 ans à me bâtir une business solide, j'ai toujours payé mes taxes à temps, j'ai toujours respecté l'institution qu'est le conseil municipal. Pourrais-je, moi aussi, en retour, avoir un peu de respect de votre part ? »

M. Renaud a été applaudi à tout rompre, pendant que les conseillers étaient conspués.

Le propriétaire du Topaze, Georges Bakopoulos, a pour sa part remis une pétition contenant 3000 noms de clients et citoyens opposés à ce projet. Le maire, William

McCullock, en guerre contre ses conseillers et opposé lui-même au projet, s'est empressé d'accepter la pétition. Il fut alors ovationné à son tour.

Il faut dire que les Lachinois qui ont rempli l'hôtel de ville (une cinquantaine ont dû rester dehors sur ordre des pompiers qui estimaient que la capacité de l'immeuble avait été atteinte) semblaient tous contre le projet : « Avez-vous déjà mangé au Topaze ? a demandé une dame. Moi, je suis une bonne cliente et je peux vous dire que des condos, ça ne m'intéresse pas. Vous faites une grosse erreur... »

Même le président du Bureau touristique de l'Ouest-de-l'île, Jacques Vézina, a tenu à mettre son grain de sel : « Lachine a toujours été considérée comme un des éléments importants du développement touristique du West Island, et encore plus maintenant avec la mise en valeur des rapides de Lachine, a-t-il déclaré. Or, la Ville va à l'encontre de toutes les règles d'urbanisme en proposant de construire des condos en façade du fleuve. Pensent-ils attirer les touris-

tes avec des condos ? Ils sont en train de se tirer dans le pied, ça me dépasse... »

Pour toute réponse, l'un des leaders du groupe de conseillers, Yves Lemire, a expliqué que la Ville avait un projet devant elle, qu'elle devait l'étudier selon le processus prévu par la Loi et que si les citoyens n'en voulaient pas (des condos), qu'ils n'avaient qu'à venir signer le registre d'opposition.

Mais M. Lemire n'a pas eu le temps de finir toute son explication : la salle semblait prête à le jeter aux lions, le huant, le conspuant, l'accusant d'être de mauvaise foi, de mentir, etc.

Au moment d'écrire ces lignes, en fin de soirée, cette « pré-assemblée » fort mouvementée n'était toujours pas terminée. La Ville prévoyait tenir son assemblée régulière plus tard et adopter le projet de changement de zonage qui permettra, à moins qu'il ne soit battu au registre d'opposition, à Développements Belcourt de réaliser son projet.

## Lachine adopte le règlement de fusion

HUGO DUMAS

L'administration municipale de Lachine devait adopter, tard hier soir, presque sans opposition, un règlement l'autorisant à englober sa petite voisine de Saint-Pierre, dans le sud-ouest de l'île de Montréal.

Au moment d'aller sous presse, le projet de fusion n'avait toujours pas reçu l'aval du maire William McCullock et des conseillers municipaux, car un controversé projet de développement commercial a monopolisé une bonne partie du temps de l'assemblée. Mais il s'agissait seulement d'une formalité, puisqu'un communiqué de presse annonçant l'adoption du règlement a été publié en début de soirée.

La nouvelle municipalité, qui conservera le

nom de Lachine, verra le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et rassemblera quelque 40 000 citoyens. En raison d'économies budgétaires découlant de la fusion, les Pierrois et les Lachinois verront leurs comptes de taxes fondre. Lachine, version 2000, pourrait bien être la première ville à naître dans ce contexte de grandes réformes municipales préconisées par le gouvernement du Québec.

Tandis que ça bardait à Lachine (35 700 habitants), on pouvait pratiquement entendre une mouche voler dans la petite salle du conseil municipal de Saint-Pierre (4700 habitants), où l'avis de motion sur le projet de fusion a été présenté pendant une assemblée spéciale, qui aura duré 10 minutes. Neuf personnes y ont assisté, dont trois journalistes.

À moins d'un revirement de situation com-

plètement inattendu, le conseil municipal de Saint-Pierre adoptera également, ce soir, le règlement autorisant le regroupement. Mais le conseiller Graeme Tennant votera contre. « Ce n'est pas que le projet ne soit pas bon, c'est l'approche qui l'est. Les citoyens ont à peine deux jours pour regarder les faits, qui vont changer complètement le futur de leur ville. On devrait leur donner plus de temps », explique-t-il, en ajoutant que 75 % des résidents de son quartier s'opposent à la fusion.

« Il n'y a pas eu de consultation. C'est antidémocratique, car ils ont décidé de tout ça sans consulter les résidents », dénonce un citoyen, Martin Persky. Entre 200 et 300 Pierrois ont signé une pétition demandant à la municipalité de mettre son projet sur la glace pendant quelques mois, dit M. Persky.

## Têtes d'affiche

■ Les jeunes du quartier Bordeaux-Cartierville profiteront des retombées du FestiBlues qui s'est tenu les 20, 21 et 22 août et qui a enregistré un bénéfice de 25 000 \$. L'équipe d'organisateurs et de jeunes bénévoles qui ont contribué au succès de cette série de spectacles mettant en vedette les bluesmen québécois Bob Harrisson, Steve Hill, Carl Tremblay, Rick Blues et Wang Dang Doodle, ont en effet remis les profits de l'événement à la Fondation jeunesse Bordeaux-Cartierville qui les redistribuera aux organismes jeunesse du quartier.



Marc Langlois

■ La Banque Royale vient d'apporter sa contribution au soulagement de la faim et de la pauvreté dans le monde, ayant remis à cette fin un don de 4000 \$ aux Oeuvres du cardinal Léger. Ce sont Marc Langlois, directeur régional à la Banque Royale, Marc Gauthier et Georges Galand, également de cette banque, qui ont remis le chèque à Monique Cloutier et Daniel Corbeil, des Oeuvres du cardinal Léger.

■ La Société Alzheimer tiendra sa

grande activité-bénéfice nationale « La Pause-café Alzheimer », le 23 septembre. Plusieurs commerces de café feront alors appel à la générosité de leurs clients pour contribuer au combat contre cette maladie et aider les personnes qui en souffrent ainsi que leurs familles. Renseignements: 1-888-MEMOIRE.



Diane de Mailly Nestlé Sauvé

■ Le bal annuel des beaux-arts de Montréal, la plus lucrative activité de financement de l'Association des bénévoles du musée, aura lieu le 6 novembre. Ce sont Diane de Mailly Nestlé Sauvé et Marie Sénécal-Tremblay McNiven, qui assument la présidence conjointe de cette prestigieuse soirée-bénéfice. Renseignements: 842-7436.

■ L'escadrille des Mille-iles offrira, pour une onzième année, des cours de navigation de plaisance destinés aux navigateurs du dimanche comme aux fervents amateurs de voile et de bateaux motorisés. Les inscriptions pour débutants et experts auront lieu les 8 et 9 septembre, à l'externat Sacré-Coeur, 535, rue Le François (quartier Rose-

mère), à Laval. Coûts : 50 \$ et 165 \$. Renseignements: 990-4271.



Claude Garcia

■ L'entreprise Standard Life s'ajoute à la liste des nombreuses entreprises qui ont souscrit une contribution de 10 000 \$ à la Fondation du centre hospitalier Pierre-Boucher, de Longueuil. C'est le président de la Standard Life, Claude Garcia, qui a remis l'engagement de don sur cinq ans à Jean Brassard (président de la campagne de financement auprès des entreprises), Jean-Pierre Mercille (président de la fondation hospitalière), et Gilles Ouimet (Pratt & Whitney).

■ Souper spaghetti et soirée dansante afin de recueillir des fonds pour les enfants autistes de Laval, le dimanche 5 septembre, au bar La Terrasse, à Saint-Calixte (10 400, route 335). Coût : 10 \$. Renseignements : (450) 622-2792.

■ Récentement élu président du bureau de l'Ordre des comptables en management accrédités (CMA), Alphonse Galluccio (directeur princi-

pal chez Price Waterhouse Coopers), précise qu'il mettra l'accent sur la formation des membres et facilitera l'accès au titre de CMA aux membres de comités de direction, au cours de son mandat. Il estime qu'on devra donc apporter des changements au programme de formation au titre de CMA, en misant sur les pratiques professionnelles de pointe. Ont également été portés à la direction de leur ordre, Michel Milot (Domtar), vice-président ; Andree Perreault (Bell Canada), trésorière ; Madeleine Baril (Chambre immobilière), membre nommée par l'Office des professions ; et Jacques Côté (Environnement Canada). François Renault, PDG de l'Ordre, agira comme secrétaire.

■ Le Festival musical du Québec a couronné l'excellence des corps de tambours et clairons québécois Les Pers-clairs de Saint-Hyacinthe, Les Sénateurs de Joliette, et les Étoiles de Dorion-Vaudreuil, dans les trois divisions de la compétition concert ; ainsi que la garde paroissiale de Grande-Île, les Pers-clairs de Saint-Hyacinthe, les Stentors de Fleurimont et Les Étoiles de Dorion-Vaudreuil, dans la catégorie de compétition « défilé ».

Adressez vos communiqués à :  
Têtes d'affiche  
La Presse, 7, rue St-Jacques  
Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

## Rive-Sud/Montérégie

# Le maïs a remplacé les BPC

*Saint-Basile-le-Grand n'a pas pour autant l'intention d'oublier*

MARTHA GAGNON

Le maire Bernard Gagnon, de Saint-Basile-le-Grand, pousse un soupir de soulagement en admirant les beaux champs de maïs qui ont remplacé les barils de BPC.

« Enfin ! Tout est redevenu comme avant, dit-il. Les cultivateurs ont repris possession des belles terres. Il n'y a plus aucune trace des BPC. Même la clôture de sécurité entourant l'ancien lieu d'entreposage a disparu. Il ne reste que quelques travaux de réaménagement mineurs. »

Un an après le départ des 19 000 tonnes de sols contaminés envoyés dans différents lieux d'élimination et de transformation, le maïs pousse de nouveau. « On a utilisé de la terre de remplissage de catégorie A », précise le maire.

Les BPC ont disparu, mais la municipalité et le comité de vigilance ne veulent pas que l'expérience vécue à Saint-Basile-le-Grand tombe dans l'oubli. « Nous terminons actuellement la rédaction d'un document d'une quarantaine de pages qui trace un bilan des événements et donne des suggestions pour mieux informer et assurer la sécurité des citoyens relativement aux déchets dangereux », explique M. Gagnon.

Le rapport devrait être rendu pu-

blic au cours des prochaines semaines. « Après avoir vécu une expérience aussi intense, il fallait laisser quelque chose à la collectivité pour éviter que d'autres erreurs soient commises lors de situations semblables. L'histoire des BPC doit rester bien gravée dans nos mémoires », ajoute le maire.

Il souligne que ce rapport est d'autant plus justifié qu'un autre incendie est survenu en juillet dans une usine de peinture désaffectée à Montréal où il y avait des barils de BPC. « Le plus décevant est que les résidents du quartier ignoraient la présence de ces barils, dit M. Gagnon. Même après l'expérience de Saint-Basile, les populations sont encore tenues dans l'ignorance. C'est inadmissible. »

Pourtant, les fonctionnaires du ministère de l'Environnement étaient au courant de la situation. Ils avaient demandé au propriétaire des lieux de prendre des mesures pour assurer la sécurité de l'endroit. « Plus de dix ans après l'incendie à Saint-Basile, l'entreposage et la destruction des BPC sont en-

core un problème important, explique M. Gagnon. Ces incidents doivent éveiller chez les citoyens une plus grande conscience écologique afin que les autorités soient plus vigilantes et transparentes. C'est ce que nous souhaitons dans notre rapport qui n'est pas un rapport scientifique. »

Selon lui, le comité de vigilance des citoyens de Saint-Basile a contribué à sensibiliser le gouvernement à l'importance d'écouter la population. « Le comité s'est battu pour défendre les droits des citoyens et exiger qu'ils soient impliqués dans le processus de destruction des BPC », rappelle-t-il.

Par ailleurs, des discussions doivent avoir lieu prochainement entre la Sécurité publique et les fonctionnaires de Saint-Basile pour tenter de régler le dossier des compensations. La Ville réclame 1,4 million du gouvernement pour les frais qu'elle a dû assumer lors de l'incendie de l'entrepôt des BPC en août 1988. Elle a même déposé une poursuite. Le maire espère toutefois en arriver à une entente à l'amiable.

La Ville estime que les interventions qu'elle a dû effectuer au moment de l'incendie ont coûté 2,1 millions. Elle a déjà reçu 700 000 \$ sous l'ancien gouvernement libéral et réclame toujours le reste.



PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse ©

Le maire de Saint-Basile-le-Grand, Bernard Gagnon, est heureux de se promener dans les champs de maïs à l'endroit où étaient entreposés les BPC.

## 6 INCLUS

FACTURATION  
À LA SECONDE

PREMIÈRE MINUTE GRATUITE  
POUR LES APPELS REÇUS

AFFICHAGE DES APPELS

MISE EN ATTENTE VISUELLE

RENOI D'APPEL

CONFÉRENCE À TROIS



## Granby a les yeux sur le Canton de Shefford

*Mais les ruraux ne semblent pas disposés à convoler avec les citadins*

MARTHA GAGNON

Le maire de Granby, Michel Duchesneau, affirme qu'il est favorable à la tenue d'un référendum sur l'annexion avec le Canton de Shefford malgré le vent d'opposition.

Plus de 400 citoyens du canton ont, en effet, manifesté leur désaccord avec le projet d'annexion en signant le registre, dimanche dernier, pour forcer la tenue d'un référendum sur le regroupement. Seulement une centaine de signatures étaient requises pour bloquer le règlement d'annexion qui concerne exclusivement la partie ouest du canton qui représente 35 % de l'assiette fiscale et 38 % des logements.

Selon le maire, Jean-Paul Forand, « l'opposition est tellement forte que Granby ferait mieux d'écouter le bon sens et de retirer son projet de règlement. Les gens ont démontré qu'ils voulaient demeurer des ruraux. Le référendum sera un pur gaspillage. Il faut cesser de se déchirer. Le débat des dernières semaines a laissé des plaies qui seront longues à cicatrifier. La ministre Harel aura fort à faire pour réparer les pots cassés. »

Pour sa part, le maire de Granby a déclaré, au cours d'une entrevue hier, qu'il était confiant de pouvoir renverser le mouvement d'opposition s'il y a un référendum. Les membres du conseil se réunissent en assemblée plénière hier soir pour discuter de la question.

« La signature du registre a donné lieu à du harcèlement, du tordage de bras et de la désinformation, affirme M. Duchesneau. Malheureusement, nous ne pouvions pas répliquer à ce stade du processus. Il s'est dit des énormités. On a même laissé croire que le compte de taxes des résidents de Shefford grimperait de 80 %, alors qu'on prévoit une diminution. »

Le maire estime que seule la tenue d'un référendum permettrait de bien exposer les faits à la population. « On a sorti l'artillerie lourde pour le registre comme si c'était un vote référendaire, dit-il. Or ce n'était pas le cas. Par respect pour les citoyens, je pense qu'il serait préférable d'aller jusqu'au bout du processus. »

Duchesneau rappelle que des citoyens du canton de Shefford ont déjà signé une pétition en faveur de l'annexion de la partie ouest. « Ils ont eux aussi le droit de s'exprimer, affirme-t-il. Ces citoyens craignent d'être obligés de s'annexer à la municipalité de Waterloo s'ils ne le font pas avec Granby. Ils savent que Waterloo est dans une moins bonne position financière que nous. Ils ont plus d'affinités avec Granby d'où plusieurs sont originaires. »

Le coeur du débat est, en effet, Waterloo. Ce que reconnaît également le maire Forand qui reproche au gouvernement son inertie dans le dossier. « Québec réfléchit depuis trois ans à la façon la plus efficace de consolider les assises de cette ville. Il serait grandement temps d'avancer des hypothèses. Ce n'est pas à nous de rescaper Waterloo pour la sortir du trou. Elle s'est fait vider au profit de Granby. Or sa consolidation passe par Granby. »

Par ailleurs, le maire Forand accuse Michel Duchesneau d'être en conflit d'intérêts dans le projet d'annexion parce qu'il possède des terrains dans le secteur visé par l'annexion.

« En tant que citoyen, j'ai le droit d'avoir des propriétés, réplique le maire de Granby. L'annexion ne procure aucun avantage particulier. Tout ce qui était en vigueur avant le regroupement le demeure. Je comprends mal les craintes de M. Forand. »

## Début des procédures contre Morin et Bourassa

*Les deux hommes accusés d'agression sexuelle*

Presse Canadienne  
SHERBROOKE

Il y avait foule hier au Palais de justice de Sherbrooke pour l'enquête préliminaire de l'homme d'affaires Robert Morin et du policier Pierre-Paul Bourassa inculpés d'agression sexuelle en complicité le 26 mars à l'égard d'une femme de 29 ans.

L'enquête se déroule dans la plus petite des trois salles de la Chambre pénale et environ 35 personnes ont assisté à l'audience dont des proches des accusés.

Robert Morin et Pierre-Paul Bourassa paraissent détendus à leur arrivée au palais de justice et se sont entretenus avec des connaissances. Ils ont assisté à l'audience à partir de chaque côté de la salle puisqu'une condition de leur cautionnement leur interdit de communiquer entre eux.

Cette cause a fait l'objet d'une grande couverture médiatique depuis leur arrestation le 28 mars à la suite d'une enquête menée par Pierre Saint-Martin de la SQ.

Bourassa, qui appartient à l'unité des mortars de la Police sherbrooke, a été suspendu sans solde pendant la durée des procédures contre lui mais cette mesure a été

contestée par son syndicat.

Morin, un comptable agréé et gestionnaire, possède plusieurs compagnies qui sont propriétaires de nombreux immeubles dans le district et ailleurs.

C'est sous le couvert d'une ordonnance de non publication de la preuve recueillie pendant cette procédure qu'a débuté l'enquête préliminaire. Cette ordonnance de non publication a été émise par la juge Danielle Côté de la Cour du Québec. La loi prévoit que le tribunal doit rendre une telle décision à la demande d'un prévenu à cette étape et que la preuve alors recueillie ne doit être publiée dans aucun journal ni être révélée dans aucune émission avant la fin des procédures.

Les inculpés Morin et Bourassa, âgés de 52 ans, sont défendus respectivement par les avocats criminalistes Michel Dussault et Conrad Chapdelaine.

Le ministère public a assigné pour cette cause un procureur du district judiciaire de Longueuil, M<sup>re</sup> Madeleine Giauque, parce qu'elle concerne un policier du district de Saint-François.

L'enquête préliminaire doit durer trois jours.

Laval/Laurentides/Lanaudière

# Des préfets de MRC appuient l'idée de Bourque, « une île, une ville »

Ces élus se mobilisent contre le livre blanc de la ministre Harel

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Des préfets des municipalités régionales de comté (MRC) des Laurentides et de Lanaudière ainsi que de la région Vaudreuil-Soulanges, regroupant 85 villes et une population de 650 000 personnes, s'insurgent contre le livre blanc de la ministre Louise Harel qui, croient-ils, veut créer une superstructure régionale.

Du même coup, ces élus appuient le maire Pierre Bourque dans ses requêtes auprès du gouvernement, incluant celle de la création d'une seule ville dans l'île de Montréal.

Pour mettre sur pied une véritable opposition à la ministre qui doit déposer son projet prochainement, un vaste mouvement de mobilisation a été lancé hier. C'est ainsi que 300 élus municipaux et différents intervenants tant sociaux et d'affaires de ces régions vont se réunir, le 12 septembre, à Saint-Janvier, pour une journée d'études. Les préfets demandent aussi aux députés du Parti québécois de ces régions d'appuyer ceux qui les ont portés au pouvoir. Selon ces préfets, les députés de la Rive-Sud semblent avoir

plus de poids que ceux de leur région. Le mouvement regroupe les MRC Deux-Montagnes, Rivière-du-Nord, l'Assomption, les Moulins, Mirabel, Thérèse-De Blainville, Vaudeuil-Soulanges, Argenteuil et Pays-d'en-Haut.

Selon le préfet de la MRC Thérèse-De Blainville et porte-parole du regroupement, Yvan Deschênes, la ministre des Affaires municipales est en train de détruire le dynamisme qui s'est créé dans ces régions. « Elle veut appliquer le rapport Bédard sans aucune consultation, c'est illogique. Si elle veut faire face à une contestation majeure, elle va en avoir une. Ce n'est pas en faisant disparaître les MRC qu'elle va régler les problèmes de la Communauté urbaine de Montréal et de Montréal », a dit M. Deschênes, qui est maire de Rosemère.

Lui et ses collègues croient qu'au lieu de tenter de créer de nouvelles structures, Québec devrait écouter le maire Bourque qui demande des amendements à la loi. Ces amendements, estiment-ils, permettraient de régler certains importants problèmes que connaît actuellement Montréal. « Chaque fois qu'un projet surgit dans Montréal, il y a des contestations,

On donne souvent en exemple le Plateau Mont-Royal qui a connu des succès, alors pourquoi ne pas créer des quartiers semblables ailleurs dans Montréal. Le maire Bourque a raison, il faut une île, une ville, pour régler tous les problèmes financiers actuels de Montréal et de la CUM », a souligné Hubert Meilleur, préfet de la MRC de Mirabel et maire de la municipalité du même nom.

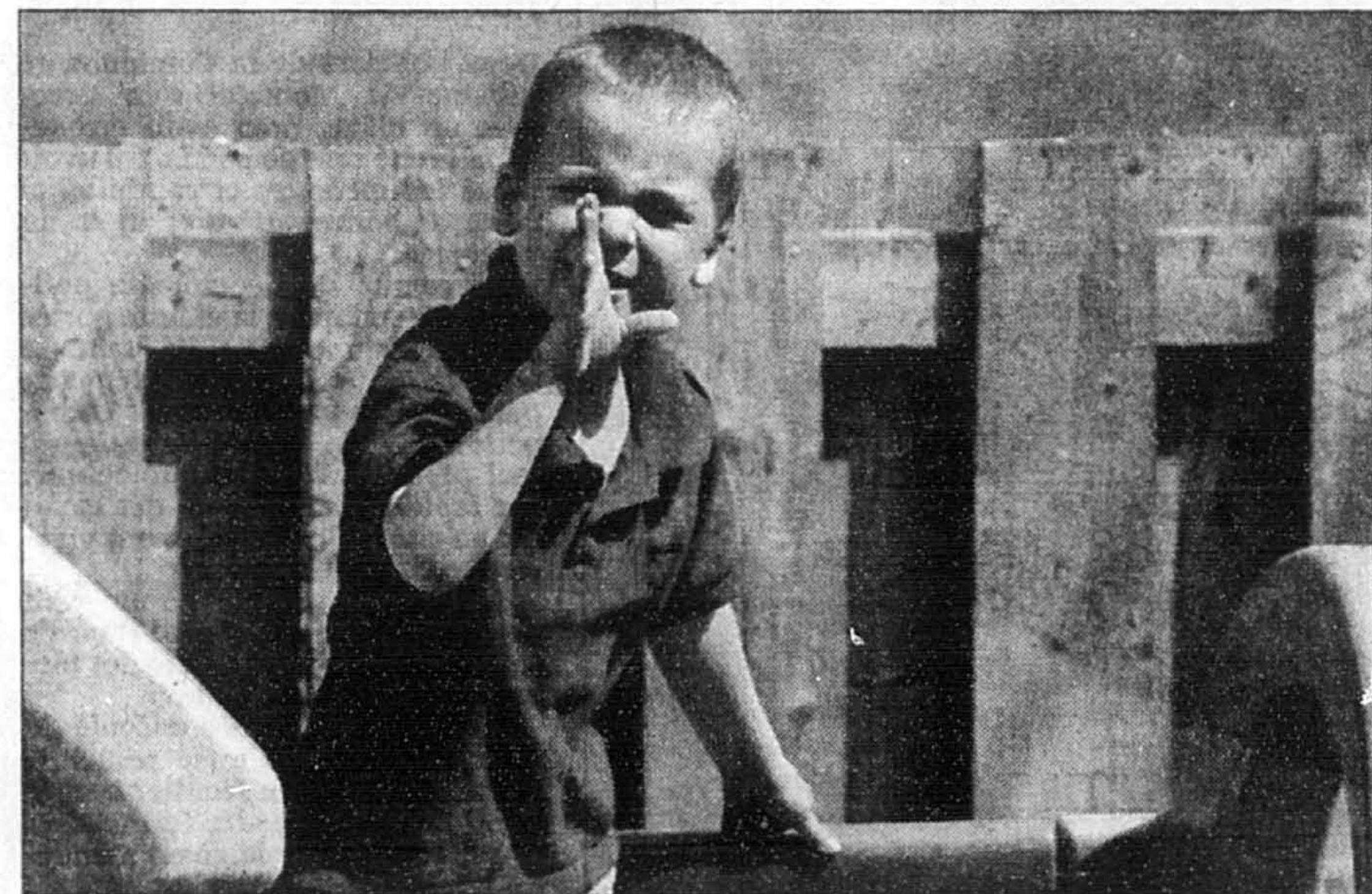
Pour ces élus, les problèmes de Montréal et de la CUM sont en train de faire oublier au gouvernement et à la population que les autres régions ont leur vie propre et leurs problèmes spécifiques.

« Avant de nous faire submerger complètement, reprend Yvan Deschênes, par les problèmes et surtout la facture des autres, nous allons nous demander comment nous voyons notre avenir, comment nous voulons continuer à nous développer. Ce n'est pas vrai que les villes en périphérie de Montréal vont payer les dettes. Depuis le printemps, le gouvernement se sert des journaux pour faire couler des bribes du rapport Bédard et du livre blanc. Mais, jamais, il n'ose mettre sur la table ses véritables intentions. »

Le 12 septembre, ont expliqué les préfets, on verra l'unanimité qui règne contre l'imposition de la superstructure que veut implanter la ministre des Affaires municipales.



Yvan Deschênes



Camille Guénette, qui souffre de dysphasie, aura cinq ans le 3 octobre, trois jours trop tard pour pouvoir entrer en maternelle dans une classe adaptée à ses besoins.

## La mère d'un enfant dysphasique se collette avec la Commission scolaire de Laval

NATHALIE NOLIN

Malheureusement pour lui, Camille Guénette va avoir cinq ans le 3 octobre prochain. S'il les avait eu trois jours plus tôt, son problème aurait été réglé. Il aurait pu entrer à la maternelle et obtenir l'encadrement spécial dont il a besoin pour évoluer malgré sa dysphasie. Pour être assuré d'une place, il aurait dû avoir cinq ans avant le 30 septembre, date charnière déterminée par le ministère de l'Éducation.

Chantal Boucher, la maman de Camille, se bat actuellement pour convaincre la Commission scolaire de Laval d'adopter une dérogation à ce règlement pour son fils qui n'a ni place dans une école, ni place dans une garderie.

Les portes se ferment les unes après les autres devant Camille, au grand désarroi de sa mère qui a appris sur le tard que son fils souffrait de dysphasie. Cette maladie l'empêche de comprendre le langage de la parole, engendre des troubles émotifs et de l'agressivité et peut causer des retards dans le développement de la motricité fine.

Si le diagnostic est tombé il y a à peine un an, Mme Boucher se doutait depuis trois ans que son fils n'était pas normal. Étant déjà mère d'une fille, elle se rendait bien compte que quelque chose n'allait pas. À l'âge d'un an, Camille ne disait toujours pas maman, il ne répondait que très rarement à son nom et ne marchait pas.

Elle a alors demandé à son pédiatre d'examiner le bambin. Rien n'est apparu anormal à ce médecin qui lui a répondu : « C'est normal qu'il soit plus lent, c'est un gars ». Après plusieurs visites, le médecin ne décevait toujours rien et refuse de référer le cas de Camille à un spécialiste tel un orthophoniste. Devant l'insistance de Mme Boucher, il réfère finalement Camille à un psychologue de l'hôpital Sainte-Justine. Ce dernier conclut à un simple problème de comportement. Pour consulter ce spécialiste, Mme Boucher a déjà dû patienter quelques mois et le rendez-vous avec un orthophoniste n'est fixé que dans six mois. Elle décide de consulter dans une clinique privée. Cette fois encore, l'orthophoniste ne détecte aucun problème grave.

Camille a alors trois ans. Il n'emploie pas encore les mots pour s'exprimer et utilise plutôt un jargon à lui. Ses colères s'intensifient et il réagit mal aux changements apportés à son horaire. Il devient de plus en plus difficile de l'intégrer en garderie.

Finalement, il est examiné par un nouveau pédiatre. Son diagnostic est clair : Camille souffre de dysphasie, une maladie d'ordre

neurologique affectant une région du cerveau reliée à la communication. De plus, conclusion surprenante après tous les examens qu'il a déjà passés, Camille n'entend qu'à 75 % de chaque oreille. Personne n'avait décelé ce problème auparavant.

Camille subit tout d'abord, à trois ans et demi, une opération pour lui permettre d'entendre à 100 %. Le développement de son langage s'en trouvera accéléré, mais il accuse toujours un retard d'au moins deux ans sur le langage par rapport aux autres enfants. Son potentiel intellectuel n'est toutefois pas amoindri et est même supérieur à la normale. « Camille est très intelligent. Pour cette raison, c'est encore plus frustrant pour lui de ne pas pouvoir s'exprimer comme les autres. Il sait qu'il est différent », affirme sa mère.

À la suggestion des professionnels, Camille fréquente dès lors une école privée axée sur le développement physique. Malheureusement, la nouvelle direction de cette école annonce à Mme Boucher qu'elle ne pourra continuer à accueillir Camille qui demande un encadrement serré et une attention soutenue, comme tous les enfants dysphasiques.

Mme Boucher se renseigne auprès de la Régie de la santé sur les services offerts aux enfants dysphasiques. On lui répond que la dysphasie n'est pas considérée comme un handicap physique ou intellectuel et que, par conséquent, la Régie ne peut l'aider.

La persévérante mère s'adresse alors à la Commission scolaire de Laval pour faire inscrire son fils à l'école publique, dans une classe adaptée, même s'il n'aura cinq ans qu'après le 30 septembre. On lui offre quelques avant-midi par semaine, ce qui implique que Camille devra être transporté dans une garderie le reste du temps. « Ces enfants-là ont besoin d'un horaire stable et d'un environnement stable pour se développer », fait valoir Mme Boucher.

À la veille de la rentrée scolaire et de son retour au travail, Chantal Boucher ne savait toujours pas où son enfant irait. « Le plus difficile dans tout ça, c'est le rejet. C'est dur pour le cœur d'une mère. Et puis, je paie mes taxes scolaires, je paie mes impôts, je voudrais bien avoir les services auxquels j'ai droit. Il me semble que le ministère pourrait faire une exception pour seulement trois jours », déplore-t-elle.

Si Camille est accepté dans une école de la Commission scolaire de Laval, il sera placé dans une classe de langage pour les dysphasiques et pourra enfin se développer malgré son handicap.

AVIS PUBLIC  
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF  
PORTUAIRE

Avis aux utilisateurs  
PORT DE BELLEDUNE

La Loi maritime du Canada, qui a reçu la sanction royale le 11 juin 1998, fournit le cadre législatif pour un réseau portuaire national. Ce réseau se compose d'administrations portuaires canadiennes (APC) gérées de façon indépendante. Le ministre des Transports étudie en ce moment la demande d'obtention du statut d'APC présentée par le port de Belledune.

Au nom du ministre fédéral des Transports, le port de Belledune invite ses utilisateurs à participer à une séance de nomination de membres au comité consultatif portuaire qui sera bientôt créé. Ce comité aura pour tâche de conseiller le Ministre sur l'élaboration d'une procédure devant permettre aux utilisateurs de soumettre au Ministre la candidature de personnes intéressées à siéger au Conseil d'administration de la future administration portuaire.

Au cours de cette réunion, le port de Belledune et les représentants de Transports Canada exposeront le rôle et les responsabilités du Comité consultatif portuaire et distribueront des formulaires de nomination aux utilisateurs qui désirent soumettre des candidatures pour la nomination des membres du Comité.

La réunion se tiendra à : Centre de loisirs et de la culture de Belledune, 2404, rue Main, Village de Belledune

Date : le mercredi 22 septembre 1999  
Heure : 13 h 30 heure avancée de l'Atlantique

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec M. Maurice Landry, Directeur régional, Transports Canada, Communications, téléphone : (506) 851-7562.



# 3 EN PRIME

COURRIER ÉLECTRONIQUE

MESSAGERIE VOCALE REHAUSSÉE

MESSAGERIE ALPHABÉTIQUÉ

# Sainte-Émélie: au moins 250 000\$ de dommages

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

L'incendie qui a tenu en haleine une grande partie de la région de Lanaudière au cours du week-end a causé pour au moins un quart de million de dollars de dommages aux installations des Produits forestiers Lachance, à Sainte-Émélie-de-l'Énergie.

Les flammes ont complètement détruit l'usine de rabotage et aucun travail de production ne sera effectué à cet endroit au cours des prochains jours.

Hier, le président de l'entreprise, Réjean Lachance, a indiqué à *La Presse* que, fort heureusement, le bâtiment détruit n'était pas le plus important de la scierie. Il a ajouté qu'il était cependant impossible de reprendre la production immédiatement, principalement parce que le courant électrique était coupé.

Dans les prochains jours, la cinquantaine d'employés va graduellement retrouver son travail. En fin de compte, a dit M. Lachance, seuls les cinq employés qui travaillaient dans l'usine détruite seront sans emploi pendant un certain temps.

Réjean Lachance, qui dirige la compagnie avec son frère Ghislain, ne sait pas encore si le bâtiment dé-

truit sera reconstruit. « Une décision sera prise au cours des prochains jours. Je veux profiter de l'occasion pour remercier les municipalités qui nous ont envoyé des pompiers et tous ceux qui ont combattu les flammes », a-t-il ajouté.

Les clients qui avaient passé des commandes pour les prochains jours vont recevoir en partie leur matériel parce que le bois prêt à être livré était gardé en réserve.

M. Lachance a expliqué qu'il s'était rendu compte que le feu couvait dans du bran de scie vers 22 h vendredi et qu'il avait appelé les pompiers. Ce n'est que dimanche que le vent a propagé les flammes.

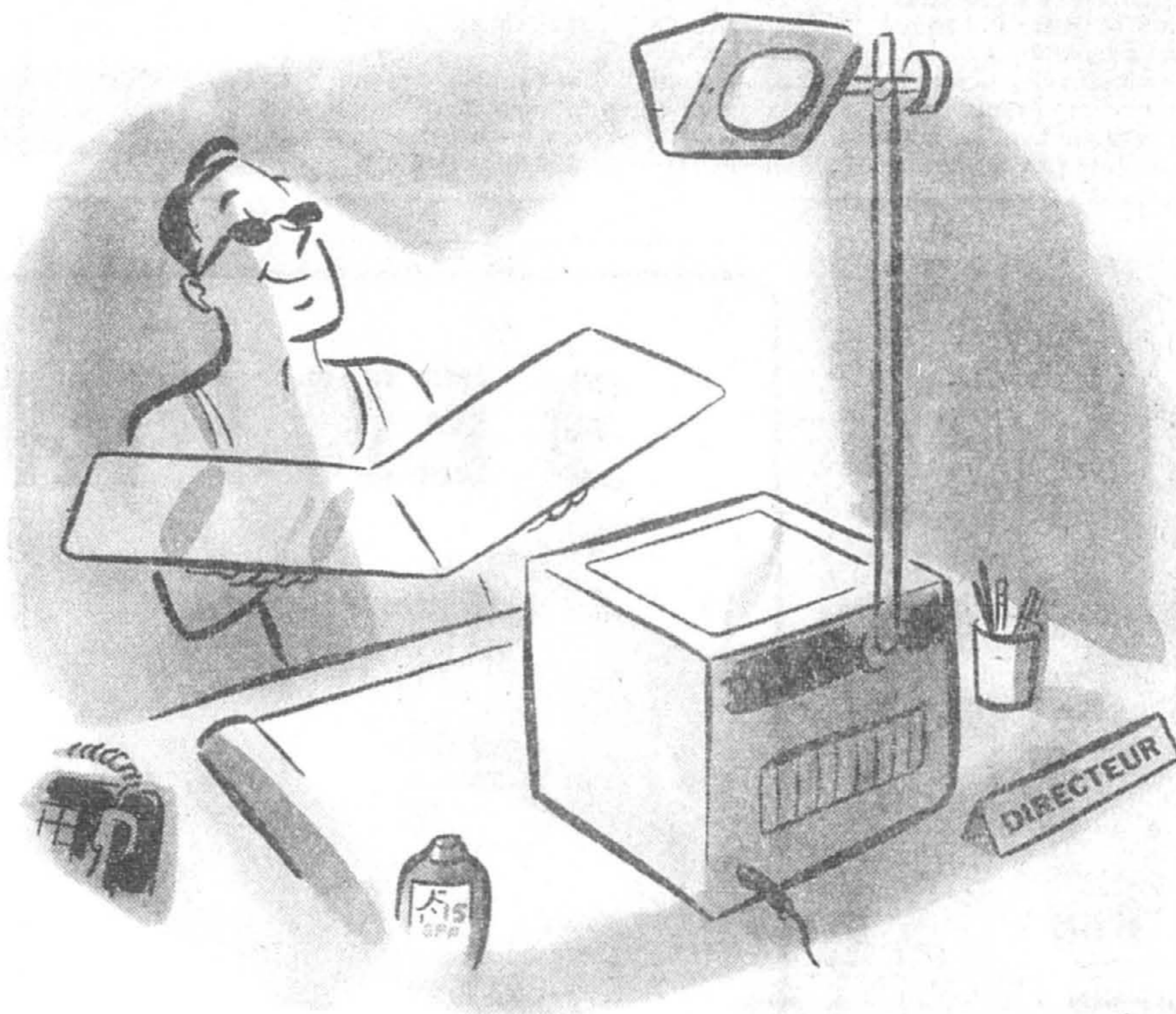
« Durant des heures, a indiqué la mairesse, Lyne Marcil, nous avons craint le pire. L'entraide a été excellente, 14 municipalités ont envoyé des camions à incendie et des pompiers. » L'aide est venue d'aussi loin que de Joliette. « Nous avons eu aussi l'assistance d'avions citermes », a ajouté la mairesse de cette localité de 1500 habitants située à environ 60 km de Joliette.

Deux pompiers ont été blessés: l'un s'est fracturé une cheville et l'autre s'est tordu un genou. Fermée dimanche, la route 131 a été rouverte hier matin.



PHOTO PIERRE McCANN, La Presse

Quatorze municipalités ont envoyé des camions à incendie et des pompiers pour combattre les flammes qui ont détruit l'usine de rabotage d'une scierie à Sainte-Émélie-de-l'Énergie. Le vent qui les propageait a laissé craindre le pire.



voici d'autres suggestions

de vacances bon marché à partir de Montréal

#### CANADA\*

(pour les voyages effectués entre le 1<sup>er</sup> oct. et le 17 déc. 1999)

149 <sup>s</sup> Toronto	189 <sup>s</sup> Québec	329 <sup>s</sup> Moncton	339 <sup>s</sup> Halifax/ St. John's	339 <sup>s</sup> Calgary/ Edmonton	359 <sup>s</sup> Vancouver	399 <sup>s</sup> Victoria
-----------------------------	----------------------------	-----------------------------	--	--	-------------------------------	------------------------------

#### ÉTATS-UNIS\*

(pour les voyages effectués d'ici au 17 déc. 1999)

207 <sup>s</sup> New York	299 <sup>s</sup> Raleigh- Durham	345 <sup>s</sup> Chicago	369 <sup>s</sup> Miami	413 <sup>s</sup> Orlando	479 <sup>s</sup> Los Angeles	495 <sup>s</sup> Dallas- Fort Worth	729 <sup>s</sup> Honolulu
------------------------------	--	-----------------------------	---------------------------	-----------------------------	---------------------------------	---	------------------------------

#### INTERNATIONAL\*

(pour les voyages effectués d'ici au 17 déc. 1999)

449 <sup>s</sup> Mexico	499 <sup>s</sup> Londres	695 <sup>s</sup> Rome/Milan	1009 <sup>s</sup> Sao Paulo	1109 <sup>s</sup> Buenos Aires	1299 <sup>s</sup> Hong Kong	1529 <sup>s</sup> Sydney
----------------------------	-----------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------	-----------------------------

Les billets pour ces destinations et bien d'autres doivent être achetés au plus tard le 8 septembre 1999. Appelez votre agent de voyages, le service des réservations de Canadien au 1 800 363-7530 ou encore réservez par Internet. Numéro de l'ATME: 1 800 465-3611.

National Location Double

Épargnez 10% sur la location de voiture grâce au programme Canadien Plus. Appelez votre agent de voyages ou National au 1 888 357-4747 et mentionnez l'offre 3616875 pour la location au Canada ou l'offre 5036809 pour la location aux États-Unis. Obtenez des points Canadien Plus dans les bureaux participants.

WESTIN  
SHERATON

Les membres du programme Canadien Plus ont droit à 1 000 points Canadien Plus (minimum garanti) pour chaque séjour admissible dans les hôtels participants dans le monde.

## Erreur sur la personne: deux flics de la CUM blâmés

Presse Canadienne

Deux policiers de la Communauté urbaine de Montréal s'en tirent avec un blâme pour avoir erronément arrêté une personne, lui avoir passé les menottes et conduit au poste de police, au vu et au su du voisinage.

Le comité de déontologie policière qui entendait la plainte portée contre l'homme qui a été traité de telle façon a choisi la clémence parce que les policiers Erick Lachapelle et Sylvie Savard en étaient à leur première faute déontologique, ont rapidement présenté des excuses au citoyen en cause et ont vivement reconnu leur faute.

L'homme arrêté par erreur avait porté une plainte à l'égard d'un de ses locataires ayant proféré des menaces de mort à son endroit.

L'erreur des agents a découlé du fait que la plainte a été recueillie par un policier non familier avec la façon de compléter les formulaires et que le nom du plaignant s'est retrouvé en lieu et place du nom du suspect.

Une fois arrivés au poste de police, juste avant que le citoyen ne soit incarcéré, la supérieure des deux agents s'est rendu compte de la méprise et est intervenue.

Dans sa décision, le président du comité, Jacques Monette, a loué la sagesse du citoyen de ne pas avoir résisté à son arrestation.

« Le résultat aurait pu être fort différent si ce dernier, protestant avec raison de son innocence, avait refusé de suivre les policiers », écrit Me Monette.

Le comité signale finalement que la sanction aurait été plus sévère si le citoyen en cause avait été incarcéré, même pendant une courte période de temps.

## Le rapport de la SQ sur l'accident survenu sur la 20, terminé

La Sûreté du Québec a terminé le rapport que lui avait demandé la Couronne sur la tragédie survenue le 24 juillet dernier, sur la 20 à Saint-Michel-de-Bellechasse. L'agent Ann Mathieu a indiqué, hier, que le rapport en était à l'étape de la correction et de l'impression et que le travail devrait être terminé dans trois semaines.

Le document sera par la suite envoyé à un procureur de la Couronne qui décidera si des accusations seront portées.

Quatre personnes ont péri et 11 autres ont subi des blessures quand un camion-remorque a embouti une quinzaine de véhicules immobilisés dans un bouchon de circulation dû à des travaux routiers.

La Maison de Rêve  
LES AILES DE LA MODE

FONDATION  
AILES DE LA MODE

À GAGNER!

Tirage le 12 octobre 1999

Tirage au profit des enfants handicapés et défavorisés. La Maison de Rêve de la Fondation Ailes de la Mode sera remise au détenteur de l'un des billets de tirage, totalement meublée et décorée, avec en prime, aucune taxe ni frais de chauffage, d'électricité et de téléphone pour une période de 5 ans. Elle est située au 241, rue Cartier à St-Lambert.

Mme Andrée Legault de Montréal (# 037010) a gagné un certificat-cadeau de 5 000 \$ des Ailes de la Mode. Le tirage a eu lieu le 30 août 1999.

Les heures de visite sont les lundi, jeudi et vendredi, de 14 h à 20 h, et le samedi et dimanche, de midi à 17 h.

Gaz  
Métropolitain

BRAULT & MARTINEAU

SICO

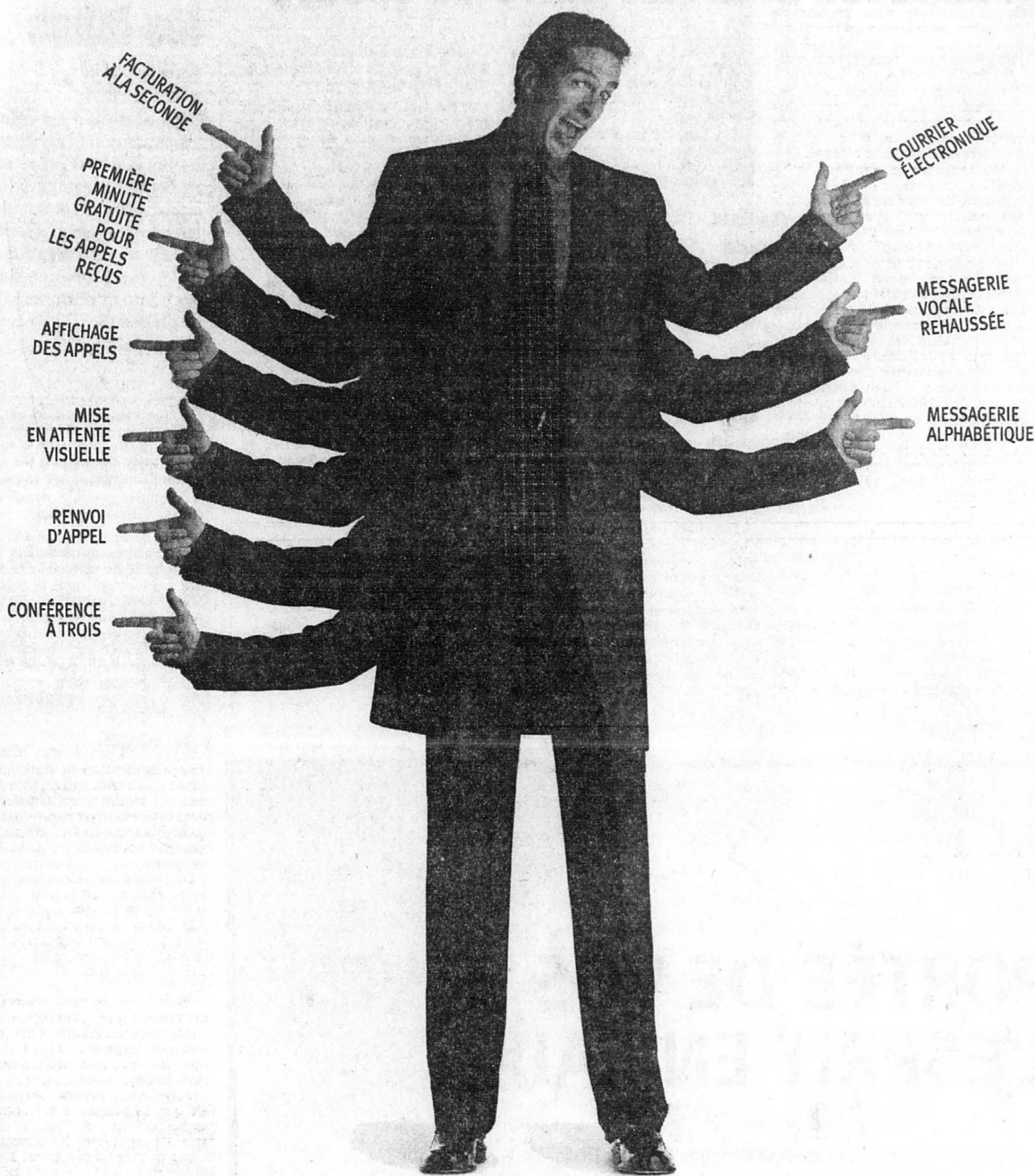
RÉNO-DÉPÔT

Maitre  
Piscine

DETAIL  
ARCHITECTURAL

DETARIS

La Presse



# 9 SERVICES SUR LE BRAS

6 INCLUS PLUS 3 AUTRES EN PRIME PENDANT 3 MOIS

Courrier électronique • Messagerie vocale rehaussée • Messagerie alphabétique

**1300** minutes  
300 min en semaine  
1000 min les week-ends

**50\$**  
par mois



En adhérant à un de nos forfaits numériques de 50 \$ par mois ou plus de Cantel<sup>MD</sup> AT&T<sup>MC</sup>, vous obtenez en prime trois services additionnels pour une période de trois mois\*. Trois services qui s'ajoutent aux six autres services numériques toujours offerts: facturation à la seconde, première minute gratuite pour les appels reçus<sup>1</sup>, affichage des appels, mise en attente visuelle, renvoi d'appel et conférence à trois. En tout, neuf services qui vous permettront de tirer avantage du plus vaste réseau numérique au pays. Voilà d'excellentes raisons de faire de Cantel AT&T votre bras droit en affaires.



Pour commander ou pour en savoir davantage, visitez un centre Cantel AT&T ou composez le **1 877 88GRAND**

[www.cantelatt.com](http://www.cantelatt.com)

**LE PLUS VASTE RÉSEAU NUMÉRIQUE AU PAYS**

- MONTRÉAL**  
2360, rue Notre-Dame O.  
(514) 983-1666  
1, Place Ville-Marie,  
bur. 11108  
(514) 394-0000  
8984, boul. L'Acadie  
(514) 387-9999  
1201, av. Greene  
(514) 933-8000  
5150, rue Jean-Talon O.  
(514) 341-2221  
5954, boul. Métropolitain E.  
(514) 257-8826  
6224 A, rue St-Jacques O.  
(514) 369-4000  
770, rue Notre-Dame O.  
(514) 875-9512  
Centre Eaton  
(514) 844-5000  
Place Alexis-Nihon  
(514) 865-9949  
Place Versailles  
(514) 355-0003  
Les Galeries d'Anjou  
(514) 356-0356  
732, rue Ste-Catherine O.  
(514) 877-0090
- BOUCHERVILLE**  
Promenades Montarville  
(450) 449-4998
- BROSSARD**  
7005, boul. Taschereau,  
bur. 150  
(450) 926-3111  
Place Portobello  
(450) 671-4744
- CARTIERVILLE**  
12366, boul. Lachapelle  
(514) 856-1884
- CHÂTEAUGUAY**  
129, St-Jean-Baptiste  
(450) 692-2201
- DOLLARD-DES-ORMEAUX**  
3339 L, boul. des Sources  
(514) 683-3333
- DRUMMONDVILLE**  
1565, boul. Lemire  
(819) 478-0851
- GATINEAU**  
360, boul. Maloney O., bur. 1  
(819) 663-8580  
Promenades de l'Outaouais  
(819) 561-3031
- GRANBY**  
575, boul. Boivin  
(450) 777-6612
- JOLIETTE**  
517, rue St-Charles-Borromée N.  
(450) 755-5000
- KIRKLAND**  
2758, boul. St-Charles  
(514) 428-9000
- LAVAL**  
1696, boul. des Laurentides  
(450) 629-6060  
3364, boul. St-Martin O.  
(450) 682-2640  
Carrefour Laval  
(450) 687-5386
- LASALLE**  
8457, boul. Newman  
(514) 368-4000  
Carrefour Angrignon  
(514) 368-4230
- LONGUEUIL**  
3619, chemin Chambly  
(450) 442-1566
- POINTE-CLAIRE**  
Fairview Pointe-Claire  
(514) 695-1554
- REPENTIGNY**  
110, boul. Industriel  
(450) 581-4666  
Les Galeries Rive-Nord  
(450) 581-7756
- ROSEMÈRE**  
209, boul. Curé-Labelle  
(514) 971-0707
- SAINT-BRUNO**  
Promenades St-Bruno  
(450) 653-7472
- SAINT-EUSTACHE**  
360 E, rue Arthur-Sauvé  
(450) 974-9299
- SAINT-HUBERT**  
3399, boul. Taschereau  
(450) 676-3963
- SAINT-HYACINTHE**  
Les Galeries St-Hyacinthe  
(450) 261-9991
- SAINT-JEAN**  
Carrefour Richelieu  
(450) 359-4941
- SAINT-JÉRÔME**  
108, boul. du Carrefour  
(450) 431-2355
- SAINT-LAURENT**  
438, rue Isabey, bur. 108  
(514) 340-0334  
Place Vertu  
(514) 745-0745
- SAINTE-DOROTHÉE**  
241C, boul. Samson  
(450) 969-1771
- SHERBROOKE**  
2980, rue King O.  
(819) 566-5555  
Carrefour de l'Estrie  
(819) 822-4650
- TERREBONNE**  
1257, boul. des Seigneurs  
(450) 964-1964  
Les Galeries de Terrebonne  
(450) 964-8403
- TROIS-RIVIÈRES**  
5335, boul. des Forges  
(819) 372-5000

\*Sujet à une nouvelle mise en service sur une entente de un an. Offre en vigueur jusqu'au 30 septembre 1999. Les trois services en prime ci-dessus seront activés sur demande. Après trois mois, ces trois services sont facturés au coût de 75 par mois et sont annulables en tout temps. Temps d'antenne local, frais d'interurbain, de déplacement et taxes applicables en sus. <sup>1</sup>Limite de 400 minutes par mois. <sup>2</sup>Rogers Cantel Inc. <sup>3</sup>AT&T Corp. Utilisé sous licence.

# La combinaison café ordinaire / décaféiné pendant la grossesse pourrait nuire au fœtus

## RECHERCHE UNIVERSITAIRE

ANDRÉ PRATTE

Inoffensif en soi, le café décaféiné pourrait accentuer les effets néfastes du café régulier sur la croissance du fœtus lorsque la mère consomme les deux durant la grossesse.

C'est ce qui ressort d'une étude réalisée auprès de plus de 8000 nouvelles mamans en Californie. (1) Celle-ci vient d'abord confirmer d'autres travaux faits sur le café et la grossesse, notamment une enquête menée il y a dix ans auprès de mères québécoises. Une équipe de l'Université Laval avait conclu que « la consommation de caféine pendant la grossesse semble augmenter les risques de retards dans la croissance fœtale. » (2)

Selon les résultats publiés récemment par des épidémiologistes de l'Université de la Californie, les femmes qui ont bu du café pendant leur grossesse ont été 30 % plus nombreuses que les non-consommatrices, toutes proportions gardées, à donner naissance à leur bébé avant terme. La différence moyenne est petite : les femmes qui buvaient du café ont accouché une demi-journée plus tôt, et leur bébé pesait 17 grammes de moins. Le déficit de croissance augmente

toutefois avec la consommation. En moyenne, les femmes qui ont bu une tasse de café par jour ont eu des bébés de 21 grammes moins lourds que les non-consommatrices, tandis que celles qui ont bu deux tasses par jour ont eu des bébés de 42 grammes moins lourds.

La caféine a donc un effet mesurable sur la croissance du fœtus. Mais cet effet est beaucoup moins important que celui de la cigarette : une consommation quotidienne de plus de 10 cigarettes pendant la grossesse mène à un poids réduit de 253 grammes à la naissance.

### Résultat étonnant

Comme la recherche de l'Université Laval, cette étude-ci conclut que le « déca » ne nuit pas du tout à la croissance du fœtus. Cependant, les chercheurs de Berkeley ont mis au jour un phénomène étonnant : parmi les 8000 femmes de l'échantillon, celles dont une plus forte proportion avait accouché prématurément, celles aussi dont le bébé était le moins lourd à la naissance, sont celles qui avaient consommé les deux sortes de café pendant leur grossesse. En

moyenne, les bébés de ces mamans pesaient 92 grammes de moins à la naissance que ceux des femmes qui n'avaient pas bu de café du tout.

Les auteurs reconnaissent que, du fait du nombre relativement petit de mamans qui buvaient les deux sortes de café, (leur) « capacité à déterminer s'il y a un effet conjoint du café ordinaire et du café décaféiné est limitée ». Néanmoins, leurs résultats indiquent que le « déca » pourrait amplifier les effets néfastes du café. « Cette conclusion est plausible du point de vue biologique, écrit-ils, parce que le café, qu'il soit caféiné ou décaféiné, contient plusieurs centaines de substances autres que la caféine, substances qui sont physiologiquement actives. »

Selon les « Lignes directrices de nutrition pour une grossesse en santé » publiées par Santé Canada, « la consommation modérée de caféine ne semble pas avoir d'effets indésirables sur la grossesse ou le fœtus. » Par conséquent, on suggère aux professionnels de la santé de « conseiller aux femmes enceintes ou qui allaitent de limiter leur apport en caféine sous la tranche

de 400 à 450 milligrammes de caféine par jour, en tenant compte de toutes les sources ».

« De trois à quatre tasses par jour, c'est considéré comme une consommation sans danger », explique la diététiste Hélène Laurendeau qui, avec sa collègue Brigitte Coutu, doit publier cet automne un livre sur l'alimentation durant la grossesse. « Si vous êtes une grosse buveuse de café, considérez le café décaféiné », disent-elles dans ce bouquin.

Au sujet d'un éventuel effet de la combinaison des deux types de café sur la croissance du fœtus, la diététiste Josée Trahan, du CLSC Des Seigneuries, souligne que d'autres facteurs pourraient l'expliquer. « Ce sont peut-être d'extrêmes consommatrices de café qui prennent les deux (sortes de café pendant leur grossesse), dit-elle. Or, en tant que diététiste, je vous dirais que les grandes consommatrices de café ne sont peut-être pas celles qui mangent mieux. »

(1) Eskenazi, B. et al. « Associations between Maternal Decaffeinated and Caffeinated Coffee Consumption and Fetal Growth and Gestational Duration », *Epidemiology*, vol. 10, no. 3, mai 1999.

(2) Fortier, I. et al. « Relation of Caffeine Intake during Pregnancy to Intrauterine Growth Retardation and Preterm Birth », *American Journal of Epidemiology*, vol. 137, no. 9, 1<sup>er</sup> mai 1993.

# Des champs plutôt que les labos

MATHIEU PERREAU  
LONDON, Ontario

Pour diminuer les coûts de fabrication des médicaments et en élever la sécurité et la complexité, les chercheurs se tournent vers les plantes. En greffant au riz, au soya ou à la luzerne des gènes humains, serres et champs prennent la place des labos de chimie et de microbiologie.

Des anticorps aux protéines ajoutées au lait maternisé, en passant par l'hémoglobine et les enzymes digestives, la pharmacologie prend la place du roi à la conférence internationale de moléculture, ou agriculture moléculaire, qu'organise jusqu'à demain Agriculture Canada à London.

Hier, la firme de Sainte-Foy Medicago a présenté les deux brevets d'addition de gènes à la luzerne qui la placeront dans le peloton de tête de cette section du génie génétique, selon son directeur scientifique, Louis Vézina. Medicago ne se limitera pas aux molécules de pharmacie ; si un partenaire se présente, les polymères, enzymes industrielles et cosmétiques, sont aussi au menu.

En Ontario, Agriculture Canada cultive du tabac à forte teneur en interleukine-10, une molécule coûteuse qui traite la maladie intestinale de Crohn. En Californie, Applied Phytologists insère des gènes codant des protéines antibactériennes du lait humain dans du riz, afin de le proposer — d'ici 2002 — aux producteurs de lait maternisé. Dans le Wisconsin, Monsanto a obtenu, avec du maïs contenant un gène humain, des anticorps antitumeurs qui supportent la comparaison avec une culture commerciale avec des cellules de souris.

Parmi les affiches scientifiques, la moléculture expérimentale est aussi prépondérante. Une équipe japonaise rapporte avoir fait exprimer de la lactoferrine antimicrobienne présente dans le lait maternel dans du riz et des tomates. Des Anglais ont inséré le gène d'un anticorps anticaries dans le riz et le blé. Au Brésil, une hormone de croissance se retrouve dans le tabac.

« Le premier avantage des plantes pour les molécules médicales, c'est la sécurité virale : il n'y a pas de transmission de virus végétaux à l'homme », indique Arnaud Mendelsohn, directeur des affaires aux États-Unis de la firme française Meristem, de Clermont-Ferrand, qui vient de récolter 20 millions US dans une émission d'actions sur la base de ses projets d'hémoglobine et d'enzyme digestive humaines agricoles. « Ensuite, il n'y a pas de problème de changement d'échelle : deux ou 20 hectares de maïs, c'est la même chose. Les coûts sont très réduits, les plantes poussent pratiquement toutes seules. Enfin, une plante permet une complexité de protéines beaucoup plus grande que la chimie ou les levures, les bactéries ou les ovules de hamsters. » Les coûts d'extraction, une part importante des frais de production, sont les mêmes, admet le Français.

Signe que la moléculture pourrait bien être touchée par le débat entourant les aliments transgéniques, Ronald Bassner, chercheur chez Integrated Protein Technologies, une filiale du géant Monsanto, a refusé de répondre aux questions de *La Presse* à la fin de l'atelier auquel il participait. À une autre journaliste, il avait précisé que ses explications ne constituaient pas une « entrevue », mais des « réponses à des questions posées durant sa présentation ».

Les tests de toxicité auront la même rigueur que ceux qui marquent les autres médicaments, alors que les aliments transgéniques se trouvent dans une zone réglementaire plus floue, note M. Mendelsohn. Néanmoins, Raymond Rodriguez, d'Applied Phytologists, espère bien pouvoir soustraire son riz « maternisé » aux tests réservés aux médicaments, puisqu'il s'agit d'un pas de plus vers un produit naturel — le lait maternel.

## À LA PORTÉE DE VOS RÊVES. L'ESPRIT EN PAIX.

Les Véhicules d'occasion certifiés des concessionnaires Chrysler Dodge Jeep® vous donnent l'embaras du choix. Choisissez ce qui vous plaît vraiment. Sans le moindre souci.

Chacun de nos Véhicules d'occasion certifiés est rigoureusement inspecté. Vous êtes ainsi assuré d'acheter, ou de louer, un véhicule d'excellente qualité, en excellente condition. Offrez-vous, à prix très avantageux, le véhicule dont vous rêvez.



- Achat ou location
- Inspection rigoureuse
- Assistance routière 24 heures sur 24
- Garantie optionnelle jusqu'à 140 000 km
- Garantie de base (garantie minimum de 6 mois ou de 10 000 km sur le groupe motopropulseur pour tous les véhicules)
- Politique d'échange de 3 jours ou de 500 km

Tous les détails et conditions chez votre concessionnaire Chrysler.

CHRYSLER  
Dodge  
Jeep

CHRYSLER  
Plymouth  
Jeep

Ioto-Québec		résultats	
Banco		Quintonne	
Tirage du 99-08-30		Tirage du 99-08-30	
2	13	3	4
17	19	084	9833
34	37	Extra	
40	42	Tirage du 99-08-30	
49	50	NUMÉRO: 662840	
54	57		
58	59		
60	63		
66	67		

T.V.A. LE PAYSAN DES JIRAGES  
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso de ce billet. En cas de départ, entrez votre liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

La patience, une vertu?  
Très peu pour nous.



Les BMW 2000 sont arrivées. Même dans la course vers le nouveau millénaire, BMW prend la tête du peloton. Les voici alignées au fil d'arrivée, et en grand nombre - nos nouvelles Séries 3, 5, 7 et M. Toutes assorties de notre programme d'entretien périodique sans frais pendant 3 ans ou 60 000 km. Que diriez-vous d'un essai routier? Passez voir votre concessionnaire BMW. BMW. La technologie de la prochaine décennie. Livrée aujourd'hui.



© BMW Canada Inc. «BMW», le logo BMW et «Le plaisir de conduire» sont des marques de commerce de BMW AG, utilisées sous licence par BMW Canada Inc. Pour connaître le concessionnaire le plus près de chez vous, composez le 1 800 667-6879.

# Souriez!

*Fido vous fait une surprise.*



Nokia 5190 SCP

**50\$**

Après le crédit Fido de 50 \$

**Prix comprise**

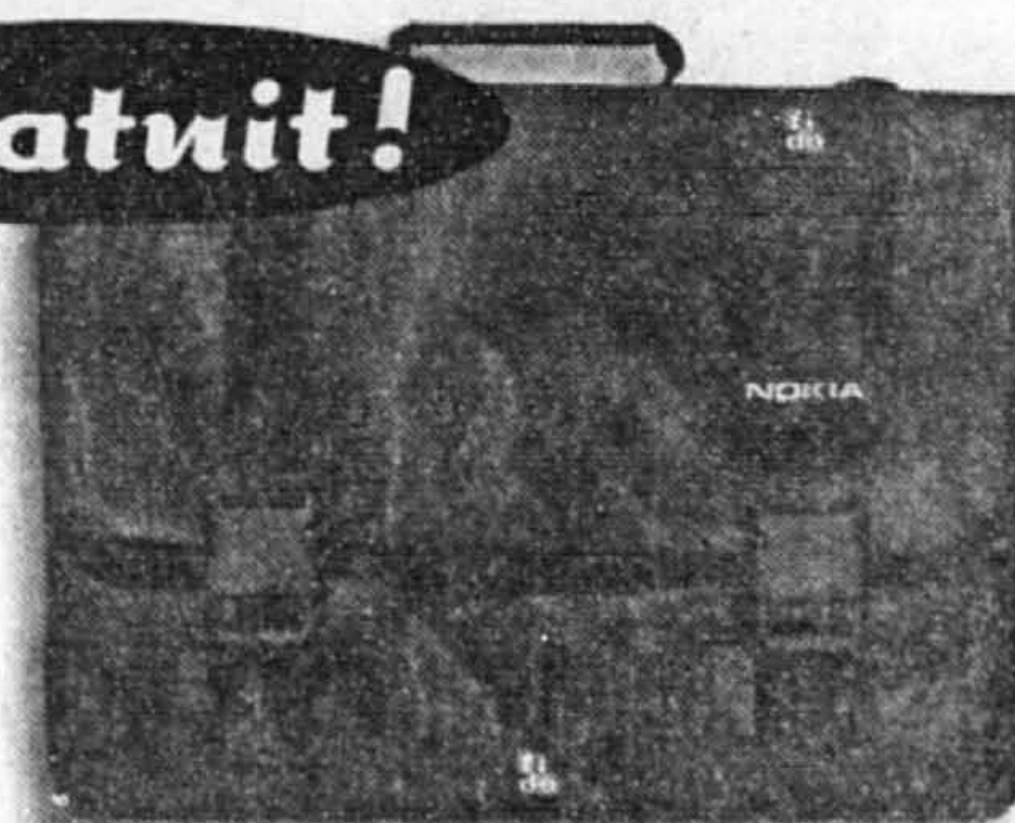
- Petit, léger et simple d'utilisation
- Pile longue durée ultraperformante

**D'ici le 20 septembre,**

vous avez toutes les raisons du monde de vous abonner à l'un des abordables forfaits mensuels Fido. Vous obtiendrez d'abord un crédit de 50 \$ à l'achat de l'appareil Nokia 5190.

Et mieux encore, vous recevrez en prime un sac Fido aussi chic que pratique. Ça vous sourit?

**Gratuit!**



Offre valide entre le 9 août et le 20 septembre 1999 à l'achat d'un appareil Nokia 5190 et à son activation au Service Fido. Un crédit de 50 \$ sera automatiquement porté à votre première facture. Détails en magasin. Cette offre ne s'applique pas au Service Fidomatic™.

Après l'activation, il faut compter de 4 à 6 semaines pour la livraison du sac Fido. Jusqu'à épuisement des stocks.

Appelez-le par son nom:  
**1 888 482-FIDO**  
[www.fido.ca](http://www.fido.ca)



**C'EST VOUS, LE MAÎTRE.**

Fido et Fidomatic sont des marques de commerce de Microcell Solutions Inc.

Fido vous attend aussi dans les points de vente participants de la grande région de Montréal:

**fido LES MAGASINS**

- 1004, rue Sainte-Catherine Ouest
- Carrefour Angrignon
- Carrefour Laval
- Centre Rockland
- Place Versailles
- Place Rosemère
- Carrefour du Nord, Saint-Jérôme



# La dame a cru prendre un... ver de bière

## De l'importance de bien entreposer ses bouteilles

HUGO DUMAS

Une bouteille de bière qui a été mal entreposée dans un dépanneur ou à l'intérieur d'un réfrigérateur domestique peut réserver une bien désagréable surprise à qui la décapsule. Parlez-en à Line Soucisse, une résidente du quartier Pointe-aux-Trembles, dans l'est de Montréal.

Au début du mois d'août, pour célébrer les vacances, M<sup>me</sup> Soucisse invite des voisins chez elle et leur offre des bières Molson Dry. Un des convives décoiffe une bouteille et en verse le contenu dans un verre. C'est à ce moment qu'il aperçoit une longue masse gélatineuse blanchâtre, ressemblant étrangement à un ver, qui pendouillait au goulot de la bouteille.

Très étonnée, M<sup>me</sup> Soucisse a fait parvenir une moitié du « corps étranger » à Molson et l'autre a été scrutée à la loupe par un laboratoire privé. L'analyse de Molson a conclu que la masse gélatineuse était constituée d'un amas de « protéines et de cristaux d'oxalate en grande quantité ». Le dépôt, qui mesurait neuf centimètres de long, s'est formé après que la bière eut gelé, selon la brasserie.

« C'est de toute évidence ce qui

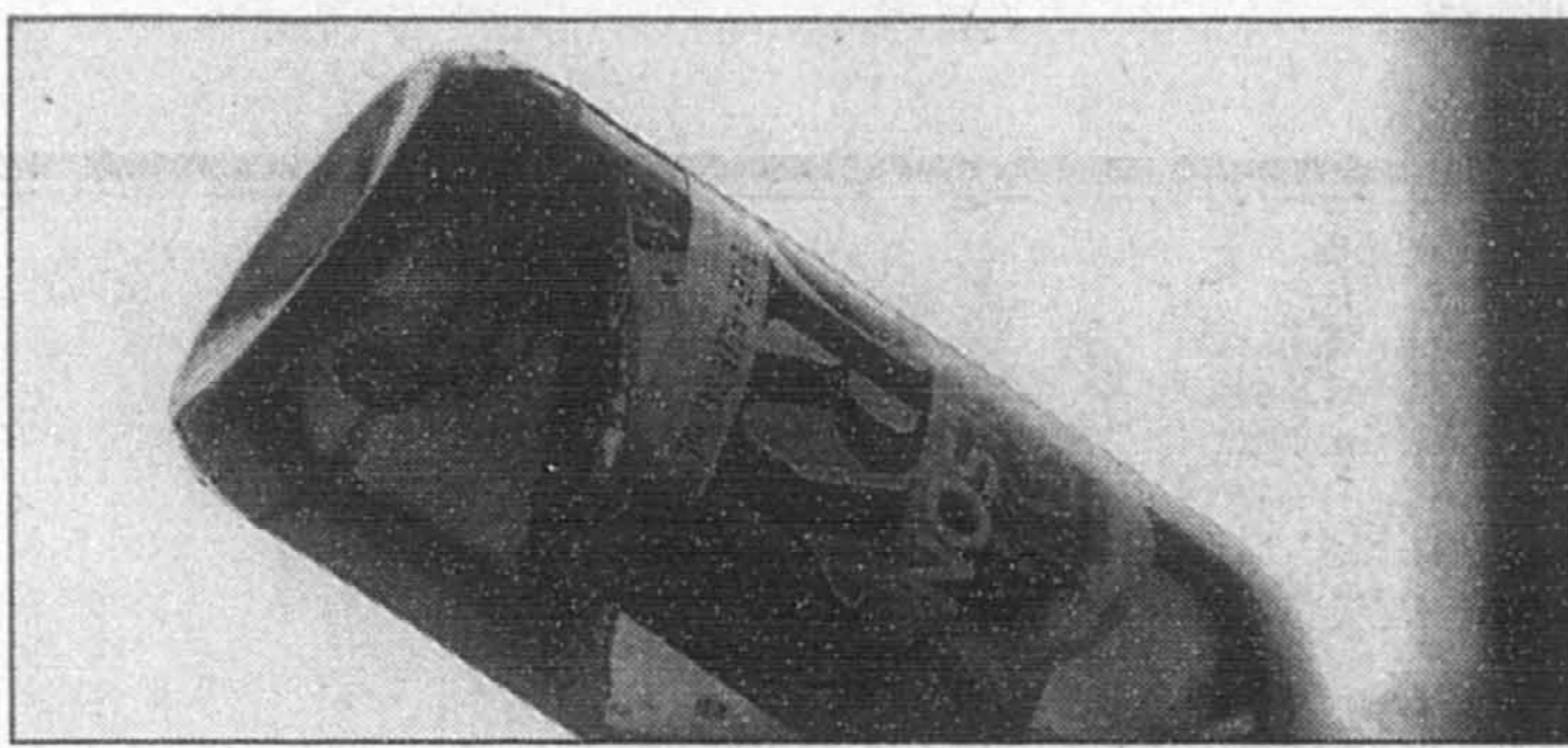


PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, La Presse

**La bouteille en cause et le résidu suspect...**

se produit lorsqu'une bière gèle, puis dégèle : un amas peut se former lorsqu'une bière est mal entreposée », explique Marieke Tremblay, directrice des affaires publiques chez Molson. L'amas de protéines a donc pris la forme du contour du fond de la bouteille, ce qui explique son apparence si singulière.

Les résultats des tests effectués par le laboratoire privé indiquent qu'il s'agit d'un « agrégat des micro-organismes en prédominance des levures et moisissures ».

Des mésaventures semblables à

celle vécue par M<sup>me</sup> Soucisse peuvent se produire lorsqu'une bouteille de bière est exposée assez longtemps à une température inférieure -2,9C, rappelle Molson. « Une bière, c'est comme n'importe quelle autre denrée alimentaire », souligne M<sup>me</sup> Tremblay.

« Mettons que ce n'est pas très agréable comme expérience », raconte M<sup>me</sup> Soucisse, qui note qu'une seule des 12 bouteilles de sa caisse a mal tourné.

Est-elle sortie amère de tout ça ? Pas vraiment, mais plus question de boire à la bouteille...

# Les cimetières, de grandes écoles de vie...

NATHALIE NOLIN

Les cimetières ont un milliard de choses à nous apprendre. C'est ce que croient les membres de l'Écomusée de l'Au-Delà qui se réunissent dimanche sur le mont Royal. L'organisme qui existe depuis 1991 veut préserver et faire connaître le patrimoine paysager, culturel et historique des cimetières du Québec.

L'Écomusée organise différentes activités et produit des documents de référence sur le patrimoine funéraire. Un colloque est prévu au printemps de l'an 2000 sur l'avenir des cimetières.

« Alors que 70 % des gens choisissent à présent la crémation et l'épandage des cendres, on peut se demander si les cimetières ont un avenir à l'aube du 21<sup>e</sup> siècle. La seule façon de pouvoir les conserver, c'est de les rendre utiles », avance Alain Tremblay, le président-fondateur.

Ce dernier soulève aussi le problème de dégradation des pierres

tombales et de l'aménagement des cimetières : « Les individus consacrent les trois quarts de leur budget funéraire aux services funéraires. Il ne leur reste presque plus d'argent à laisser en fiducie pour l'entretien des monuments. »

L'Écomusée de l'Au-Delà souhaite donc, à long terme, identifier les monuments qui seraient les plus importants à restaurer et trouver des façons d'obtenir des fonds pour le faire.

M. Tremblay rappelle que « les morts ont sauvé la montagne de l'envahissement urbain » et que l'histoire de la symbolique des monuments d'un cimetière est des plus passionnantes. Autodidacte en la matière, il étudie ces lieux de commémoration depuis plusieurs années : « Nous espérons qu'avec nos publications et nos activités, les gens pourront mieux comprendre et interpréter ce qu'ils voient dans les cimetières du Québec. »

Comme exemple de publication, M. Tremblay travaille actuellement sur l'histoire du cimetière Saint-

Antoine, qui se trouve à l'emplacement du Square Dominion depuis 200 ans cette année.

Une exposition portant sur la disposition et la commémoration des morts par les autochtones d'Amérique avant l'arrivée des chrétiens se tiendra l'automne prochain. « On fête l'an 2000, mais il s'agit des 2000 ans du monde chrétien. Avant cela, les Amérindiens avaient déjà leur façon de commémorer leurs morts. Cette exposition tentera de démontrer le choc et l'évolution entre les deux mondes », indique M. Tremblay.

Ces activités sont organisées par des bénévoles et l'organisme bénéficie de quelques commandites. « Le gouvernement du Québec ne joue pas son rôle dans la préservation des cimetières. Nous sommes très en retard au plan législatif par rapport aux autres provinces », déplore M. Tremblay, qui souhaite aussi l'engagement des administrateurs de cimetières et du privé. « Il faudrait peut-être revoir la façon de gérer ces lieux et impliquer davantage la population », souligne-t-il.

## RÉCLAMATIONS?

recouvrement de toute créance  
comptes, loyers, jugements, indemnisations...  
aucun déboursé obligatoire  
honoraires à pourcentage après réussite



**GRÉGOIRE PERRON & ASSOCIÉS**  
84, rue Notre-Dame ouest, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 1S6  
téléphone : (514) 285-6441  
sans frais : (888) 285-6441  
télécopieur : (514) 285-8589

## Arts Canadiens & Internationaux Recherchés Pour Encan



Lauren S. Harris, PICA, OSA  
Snow Thaw (c. 1917)

Huile sur carton, 10,1 x 12,7 - Signé & Titré

VENDU POUR  
\$81.400 le 27 mai 1999



Dorothea Sharp, RBA, ROI  
The Children's Story

Huile sur toile, 23,2 x 30,2 - Signé & Titré

VENDU POUR  
\$41.800 le 27 mai 1999

Erik Peters, I.S.A., spécialiste en matière de Beaux Arts, sera à Montréal entre le 31 août et le 5 septembre à la recherche d'œuvres pour inclure dans notre encan d'automne d'art canadien, britannique, américain et européen, qui aura lieu le 10 novembre 1999. Notre vaste liste de diffusion nationale et internationale ainsi que notre page web récemment développée pour accueillir vos offres simultanément, vous offre un accès illimité au marché des œuvres d'art.

Pour obtenir une estimation verbale, confidentielle, sans frais ni obligation de votre part, communiquer par téléphone avec notre bureau de Montréal ou par courrier électronique à l'adresse suivante: erik@maynards.com



tel: (514) 495-2888 fax: (514) 279-3768 web: www.maynards.com  
Bureau 100 • 7080 avenue du Parc • Montréal • H3N 1X6

# Roulez en toute sécurité...



**FORESTER S**

## Gagnante

Meilleur résultat dans sa catégorie aux essais de collision.\*\*  
Freins ABS à 4 capteurs, 4 circuits • Traction intégrale • Moteur 2,5 litres  
Rétroviseurs extérieurs dégivrants électriques • Porte-bagages sport au toit et plus encore...

INSURANCE INSTITUTE  
FOR HIGHWAY SAFETY

Taux de  
financement  
à l'achat

# 2,9%

\* Programme de financement à l'achat de 2,9% offert sur les modèles FORESTER 1999 neuf en inventaire pour un terme de 24 mois. Sujet à l'approbation du crédit. Offre d'une durée limitée. Modèle illustré peut différer. Tous les détails chez votre concessionnaire SUBARU. \*\* Insurance Institute for Highway Safety a publié les résultats du rigoureux test de collision frontale asymétrique, à 65 km/h. (juillet 1999) www.subaru.ca



L'at Traction intégrale

SUBARU AUTO CENTRE  
Montréal (514) 337-4235

SUBARU LONGUEUIL  
Longueuil (450) 677-6301

CONCEPT AUTOMOBILES  
Granby (450) 372-2007

JOLIETTE SUBARU  
Joliette (450) 755-1055

LACHUTE SUBARU  
Brossard (450) 522-0262

SUBARU SAINT-HYACINTHE  
Saint-Hyacinthe (450) 723-5262

JOHN SCOTTI SUBARU  
Saint-Léonard (514) 725-9334

ADM AUTOMOBILE  
Subaru de Laval (450) 608-8044

CARREFOUR SUBARU AUTO  
Sainte-Rose (450) 625-1114

SUBARU SAINTE-AGATHE  
Sainte-Agathe des Monts  
819 736-8800 / 800 663-1000

SUBARU LAVIGNE  
Sainte-Anne-de-Bellevue (514) 461-5227

CARON SUBARU  
Valleyfield (450) 371-8511

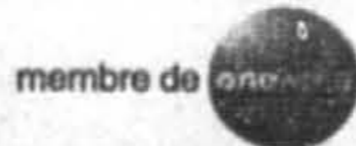
SUBARU SAINT-JÉRÔME  
Saint-Jérôme (450) 478-6165

GRAVEL SUBARU  
5014e Rue du Commerce (450) 347-2025

GATINEAU SUBARU  
Gatineau (819) 643-4341

## Le monde est en solde. 1 800 668-1055.

Obtenez aussi 20 % de rabais sur l'hôtel et la location de voiture. Pour profiter de ces offres et des tarifs spéciaux pour plusieurs autres destinations, composez le 1 800 668-1055 ou le (514) 287-9133. Vous pouvez aussi appeler votre agent de voyages ou visiter le [www.britishairways.ca](http://www.britishairways.ca) pour réserver - pendant qu'il est encore temps!



**BRITISH AIRWAYS**  
La préférée à travers le monde.

Nouvelles réservations seulement avec départ de Montréal. Les tarifs sont en vigueur jusqu'au 8 septembre 1999. Les places sont limitées. Les tarifs sont en vigueur au moment de l'impression et sont offerts sous réserve de l'approbation du gouvernement. Taxes, frais d'aéroport et redvance de service passagers en sus. Les tarifs indiqués pour le Royaume-Uni sont valables pour les départs effectués entre le 16 octobre et le 9 décembre 1999, inclusivement. Séjour minimum 7 jours; séjour maximum 1 an mois. Les billets doivent être achetés au moins 7 jours à l'avance, un supplément de fin de semaine (20 \$ par trajet) et d'autres modalités s'appliquent. Pour toutes les autres destinations, les dates et les tarifs en vigueur varient selon la date de départ. \*Le rabais de 20 % sur l'hébergement à l'hôtel, la location de voiture, les excursions et les forfaits vacances s'applique sur tous les tarifs indiqués dans le Guide Vacances de British Airways (à l'exclusion des tarifs pour la Tournee théâtrale) et n'est disponible qu'en combinaison avec les vols transatlantiques à destination partagées de British Airways (Canada International à partir du Canada entre le 15 septembre et le 9 décembre 1999, inclusivement. Le rabais de 20 % est une offre spéciale et ne peut être combiné avec les billets en prime des programmes pour grands voyageurs ni avec certains tarifs aériens promotionnels. Pour plus de détails, appelez British Airways ou votre agent de voyages.